

SAISON 2023 - 2024

28 PING DIRIGEANTS

ANIMER

FORMER

GÉRER

JOUER

REPRÉSENTER



Comité d'Eure et Loir de Tennis de Table



5 rue du petit Réau - 28300 LEVES

Tél: 06 45 36 41 41

Email: comite28tt@wanadoo.fr

SOMMAIRE

<u>1. Préambule : exploitation photos/vidéos + principales modif de nos compétitions</u>	Page 1
<u>2. Championnat par équipes adultes (vendredi soir)</u>	Page 4
<u>3. Championnat d'Eure et Loir par équipes (samedi après-midi)</u>	Page 16
<u>Annexe aux 2 championnats : « Tableau de correspondance des journées »</u>	Page 19
<u>4. Championnat par équipes jeunes</u>	Page 20
<u>5. Critérium fédéral</u>	Page 26
<u>6. Finales départementales par classement</u>	Page 31
<u>7. Championnats d'Eure et Loir open</u>	Page 34
<u>8. Coupe d'Eure et Loir adultes</u>	Page 38
<u>9. Coupe mixte départementale</u>	Page 42
<u>10. Plateau d'Eure et Loir féminin (PELF)</u>	Page 46
<u>11. Interclubs jeunes</u>	Page 52
<u>12. Open départemental de détection</u>	Page 55
<u>13. Tournoi open jeunes</u>	Page 58
<u>14. Individuels vétérans</u>	Page 61
<u>15. Coupe nationale vétérans</u>	Page 64
<u>16. Tournoi départemental de rentrée pour les jeunes</u>	Page 67
<u>17. Tournoi départemental</u>	Page 70
<u>18. Circuit des moins de 11 ans</u>	Page 73
<u>19. Tournoi individuel FFTT-UFOLEP</u>	Page 75
<u>20. Tournoi par équipes FFTT-UFOLEP</u>	Page 78
<u>21. Horaires et coordonnées CD28TT</u>	Page 81

Les épreuves surlignées en jaune sont ouvertes aux joueurs « LOISIR », sans que leur licence ne bascule en « COMPETITION »

1. Préambule : exploitation photos/vidéos + principales modifications de nos compétitions 2023 - 2024

[Retour au sommaire](#)

► Exploitation des photos et vidéos :

Dans le cadre de la promotion de notre sport, le Comité publie sur divers outils de communication des photos et vidéos de ses actions. Cela concerne son site Internet, sa page Facebook ... mais également des productions écrites (rapport d'assemblée générale, flyers de communication ...) ainsi que des montages vidéos.

Toute inscription de joueur(euse) à nos actions vaut acceptation pour que le Comité :

* capte et exploite à titre gracieux son image dans le cadre du tennis de table

* diffuse des photos et des vidéos de manifestations organisées par le Comité d'Eure et Loir de tennis de table, sur les sites internet ainsi que sur les documents visant à promouvoir l'activité « tennis de table »

► Une courte présentation des principales modifications au niveau de nos compétitions (modifications 2023-2024 ... ou apportées ces dernières années) :

► Le championnat par équipes adultes :

- Phase aller à 7 journées, de la PR à la D4
- Depuis la saison dernière : dès la phase aller, une équipe de **4 joueurs** peut comporter **2 mutés**. C'est donc le cas pour nos équipes de PR à D3.

► Le championnat d'Eure et Loir par équipes : création de cette compétition

- Championnat le samedi à 14h
- Joueurs de benjamins 1^{ère} année à vétérans ; équipes de 4 joueurs ; formule en 14 parties
- Championnat déconnecté de celui du vendredi soir, donc possibilité de participer aux 2 sans brûlage

Pour les épreuves par équipes : rappel sur le juge-arbitrage

II.113 - Juge-arbitrage des rencontres (page 27 des règlements sportifs fédéraux)

Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un juge-arbitre désigné par les commissions correspondantes d'arbitrage.

En cas d'absence du juge-arbitre officiellement désigné, il doit être fait appel, dans l'ordre :

- à un **juge-arbitre officiel présent dans la salle**, dans l'ordre de l'échelon le plus élevé vers le moins élevé
- ou à un licencié accompagnateur **de l'équipe visiteuse**.
- si l'équipe visiteuse ne peut présenter une personne pour officier, **l'équipe qui reçoit doit faire assurer ce rôle**.
- à défaut, c'est **le capitaine - joueur ou non - de l'équipe visiteuse** qui tient cette fonction.

► Le championnat par équipes jeunes :

Depuis la saison dernière, il n'y a plus de double en M13 et en M19. Une rencontre = 4 simples à jouer.

► Le Critérium Fédéral :

- Chaque tableau départemental jeunes ou adultes sera formé de **12 joueurs** : formule en 2 poules de 6 joueurs, avec ensuite 2 parties en tableau final.

L'objectif est de **garder un niveau assez homogène** dans chaque division, **tout en limitant les possibilités d'affronter 2 fois le même joueur** (sur les 7 parties jouées, il n'y aura qu'un seul doublon possible, sur la dernière partie).

- Pour la 2^e saison, **après deux forfaits excusés, un joueur peut continuer à participer aux derniers tours** (avant, il basculait en forfait général). Par contre, un forfait général continue à être prononcé dès le 1^{er} forfait **non-excuse**.

► Les coupes d'Eure et Loir adultes :

Retour à une **organisation sur deux vendredis soir**

- 1^{er} vendredi pour les trois rencontres de poule

- 2^e vendredi pour le tableau final (1/4, 1/2 et finale) pour les équipes classées 1^{ère} et 2^e de poule

► Les plateaux d'Eure et Loir Féminins (PELF) :

Les 1^{er} et 3^e tours en épreuve individuelle, alors que les tours 2 et 4 en équipes de 2 joueuses.

► Les Individuels vétérans :

3^e essai avec la nouvelle formule testée, sur un dimanche (17 décembre 2023) : **individuels le matin, repas convivial proposé le midi, tournoi amical de doubles l'après-midi.**

Attention : même WE que la coupe vétérans (vendredi 15 décembre 2023)

► Les tournois open jeunes et tournoi départemental de rentrée :

Modification de certains tableaux, avec notamment création :

- Tableau poussins-benjamins, peu importe les points classement
- Tableau pour les M1 à J4 ayant des points classement (poules et tableau final, si possible à classement intégral)

Remarques :

1) Généralisation des inscriptions aux épreuves de type tournoi sur SPID, espace MON CLUB (circuit M11, PELF individuels, tournois open jeunes, tournoi de rentrée de jeunes ...). **Gain de temps pour les clubs et également pour le Comité ! En cas de souci, ne pas hésiter à contacter Nathalie ou un élu du Comité !**

2) Concernant les horaires :

*** Les horaires de début de compétition ont été indiqués pour chacune des épreuves.** Cela facilitera l'information des joueurs et des familles.

*** Vigilance concernant l'horaire de pointage : pour certaines épreuves de type « tournoi », nécessité de pointage physique ou téléphonique 15 min avant le début. Si ce n'est pas fait, les joueurs seront retirés des listes par les JA !! Donc bien transmettre aux familles les numéros d'appel à contacter pour pointer (Sébastien Cendrier : 06 87 26 35 03 / Stéphane Ollivier : 06 71 26 89 74).**

*** Pour certaines épreuves, les JA s'efforceront de lancer toutes les finales en même temps** (ex : Finales par Classement / Championnats d'Eure et Loir). L'horaire de début de compétition ne sera donc calculé par les juges-arbitres qu'après la clôture des inscriptions. **Seul un horaire estimatif de début** a donc été indiqué pour l'instant, pour ces épreuves-là.

*** Pour certaines compétitions jeunes, un horaire de fin de compétition a parfois été indiqué. Les organisateurs essaieront de le respecter, en trouvant une formule qui le permette tout en faisant jouer au maximum les enfants.**

3) Pour plusieurs épreuves, le Comité fournira des balles 3 étoiles. Cette information figure alors sur la page de présentation des épreuves concernées.

4) Pour les inscriptions : mail forcément au Comité + copie aux autres personnes indiquées (exemple : ATD28sc@gmail.com + stephane.ollivier2@laposte.net)

2. CHAMPIONNAT PAR EQUIPES ADULTES (vendredi soir)Ouvert aux : Joueurs/Joueuses né(e) s en **2014 et avant**, licencié(e)s « compétition »**Dates de la compétition :**

1 ^{ère} phase		2 ^e phase	
1 ^{ère} journée	29 septembre 2023	1 ^{ère} journée	19 janvier 2024
2 ^e journée	06 octobre 2023	2 ^e journée	02 février 2024
3 ^e journée	20 octobre 2023	3 ^e journée	09 février 2024
4 ^e journée	10 novembre 2023	4 ^e journée	23 février 2024
5 ^e journée	17 novembre 2023	5 ^e journée	15 mars 2024
6 ^e journée	24 novembre 2023	6 ^e journée	12 avril 2024
7 ^e journée	08 décembre 2023	7 ^e journée	03 mai 2024

Titres D1, D2, D3 et D4 : **samedi 01 juin 2024 (lieu à déterminer)****Prix de l'inscription d'une équipe :**

Pré-régionale, D1, D2 et D3 = **85 €**
 D4 (3 joueurs) : (2 joueurs à 600 pts et un à 800 pts maxi : cf article 3.2) = **64 €**
 1^{ère} division Dames (3 joueuses) : **gratuit**
 Rajout équipe supplémentaire en 2^e phase : **D3 : 45 € / D4 : 35 €**

Date limite d'envoi des inscriptions :

1^{ère} phase : PR, D1, D2, D3 et D4 : **15 septembre 2023**
2^{ème} phase : D3 et D4 supplémentaires : **05 janvier 2024**

Responsable(s) de la compétition :

Florent ROBINET – 06 78 64 81 70 robinet.florent@gmail.com
 Daniel DAVID – 06 22 32 46 72 danieldavid28190@gmail.com
 Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41 comite28tt@wanadoo.fr

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES ADULTES - *REGLEMENT 23-24*

Article 1 :

L'échelon départemental de la 4^{ème} division à la Pré Régionale est sous la responsabilité du Comité d'Eure et Loir de Tennis de Table.

Article 2 :

Voir Règlements Fédéraux – Règlements Sportifs - Chapitre I, Titre II - Dispositions générales.

- Engagement des équipes
- Lieu, date et heure des rencontres
- Mise à disposition des tables
- Etablissement de la feuille de rencontre
- Conditions matérielles
- Transmission des résultats
- Classement des équipes classées à un même rang dans des poules différentes
- Licence
- Joueur muté : depuis la saison 2022-2023, « une équipe de plus de trois joueurs ne peut comporter qu'au maximum deux joueurs mutés ; une équipe de trois joueurs ou moins ne peut comporter qu'un seul joueur muté ». Autrement dit, dès la 1^{ère} phase de championnat, une équipe de 4 joueurs peut désormais comporter deux joueurs mutés. (cf Règlements Sportifs – Règlements administratifs – Article II.610.1, p 57).
- Brûlage
- Juge arbitrage des rencontres :

II.113 - Juge-arbitrage des rencontres (page 27 des règlements sportifs fédéraux)

Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un juge-arbitre désigné par les commissions correspondantes d'arbitrage.

En cas d'absence du juge-arbitre officiellement désigné, il doit être fait appel, dans l'ordre :

- à un juge-arbitre officiel présent dans la salle, dans l'ordre de l'échelon le plus élevé vers le moins élevé
- ou à un licencié accompagnateur de l'équipe visiteuse.
- si l'équipe visiteuse ne peut présenter une personne pour officier, l'équipe qui reçoit doit faire assurer ce rôle.
- à défaut, c'est le capitaine - joueur ou non - de l'équipe visiteuse qui tient cette fonction.

- Arbitrage des parties

Article 3 : Déroulement sportif et formule de la compétition

3.1 Organisation des divisions départementales le vendredi à 20h30

- a) Pré Régionale** 1 poule de 8 équipes de 4 joueurs.
- b) 1^{ère} Division** 2 poules de 8 équipes de 4 joueurs.
- c) 2^{ème} Division** 4 poules de 8 équipes de 4 joueurs.
- d) 3^{ème} Division** « x » poules de 8 équipes de 4 joueurs.
- e) 4^{ème} Division** « x » poules de 8 équipes de 3 joueurs.

f) 1^{ère} Division Dames (selon les engagements)

Il faut au moins 4 équipes pour créer cette division, sinon les équipes seront intégrées en 3^{ème} division Messieurs. Pour prétendre à une montée en Régionale, il faut participer aux 7 journées de la 1^{ère} phase (1 montée) et de la 2^{ème} phase (2 montées) et n'être constituée que de féminines de la 1^{ère} à la 14^{ème} journée.

3.2 Déroulement des rencontres de championnat

Les rencontres de championnat départemental se déroulent de la PR à la D4 en disputant toutes les parties, en suivant l'ordre de la feuille de match : **il n'y a donc pas d'arrêt au score acquis.**

Pour les journées des titres, par contre, les rencontres s'arrêtent au score acquis.

Il est rappelé qu'il incombe au capitaine de chaque équipe de vérifier l'exactitude des renseignements figurant sur la feuille de rencontre ainsi que des licences.

3.2.1 De la PR à la D3 (4 joueurs)

Les rencontres se déroulent en 18 parties selon l'ordre établi sur la feuille de match (rappel : toutes les parties sont disputées).

Les joueurs (ses) d'une équipe sont désignés par les lettres A, B, C, D. Les joueurs (ses) de l'équipe adverse sont désignés par les lettres W, X, Y, Z.

Les 18 parties se déroulent dans l'ordre suivant :

A/W – B/X – C/Y – D/Z – A/X – B/W – D/Y – C/Z – Double 1 – Double 2 – D/W – C/X – A/Z – B/Y – C/W – D/X – A/Y – B/Z.

3.2.2 Pour la D4 (3 joueurs)

Chaque équipe est formée de 3 joueurs ou joueuses et ne peut comporter qu'un muté ou joueur étranger. Les féminines sont autorisées à participer au championnat masculin. Elles doivent satisfaire au classement messieurs spécifique à la division 4. Il n'y a pas de nombre limite du moment qu'elles satisfont au classement requis pour la division.

A chaque rencontre, une équipe doit être complète (une équipe avec 2 joueurs sera déclarée forfait) et les classements des joueurs indiqués sur la feuille de rencontre doivent respecter les règles suivantes :

Deux ou trois ont un classement à 600 points maximum

- Possibilité d'un joueur à un classement à 800 points maximum

Un club peut être représenté par autant d'équipes qu'il le désire.

Les rencontres se déroulent en 10 parties selon l'ordre établi sur la feuille de match (rappel : toutes les parties sont disputées).

Les joueurs(ses) d'une équipe sont désignés par les lettres A, B, C. Les joueurs(ses) de l'équipe adverse sont désignés par les lettres W, X, Y.

Les 10 parties se déroulent dans l'ordre suivant :

A/X – B/Y – C/Z – B/X – Double – A/Z – C/Y – B/Z – C/X – A/Y

Pour le double, un 4^e joueur n'ayant pas joué en simples peut-être rajouté sur la feuille de rencontre.

3.2.3 Décompte des points-parties

a) Dans chaque rencontre, un point est attribué par partie gagnée de simple ou de double. L'attribution des « points-parties » se fait donc **en 1 (joueur vainqueur) / 0 (joueur perdant ou joueur forfait ou joueur absent ... sauf en D4 où l'équipe doit être complète)**. L'addition des points-parties obtenus par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre, en tenant compte de l'ordre des parties déterminé sur la feuille de rencontre.

b) Si un joueur abandonne au cours d'une partie : son association marque 0 point. Pour les éventuelles parties restantes non jouées, son association marque 0 point. Si un certificat médical, montrant l'incapacité du joueur, ce jour-là, à disputer ou finir une partie, est adressé au Comité dans les 5 jours suivant la rencontre, la

Commission Sportive Départementale appréciera, s'il y a lieu, de rétablir le(s) point(s)-parties de la défaite pour l'équipe concernée.

c) Dès que la rencontre est commencée :

- Un joueur absent physiquement à l'appel de son nom perd la partie. Toutefois ce joueur régulièrement inscrit sur la feuille de rencontre est autorisé à disputer les parties suivantes qui comptent alors dans le résultat s'il arrive en cours de rencontre.

- Un joueur qui abandonne, quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie, ne peut en aucun cas participer aux éventuelles parties restantes. Si un certificat médical, montrant l'incapacité du joueur, ce jour-là, à disputer ou finir une partie, est adressé au Comité dans les 5 jours suivant la rencontre, la Commission Sportive Départementale appréciera, s'il y a lieu, de rétablir le(s) point(s)-parties de la défaite pour l'équipe concernée.

3.2.4 Décompte des points-rencontre

3 points à l'équipe gagnante / 2 points en cas d'égalité / 1 point à l'équipe perdante / 0 point à l'équipe ayant perdue par FORFAIT ou PENALITE.

Article 4 : Certificat médical et Licences

4.1 Licenciation

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « **En règle avec la certification médicale** » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « **Sans pratique sportive** » figure sur le document présenté, il doit fournir :

* pour les adultes, un certificat médical en cours de validité, donc datant de moins d'un an à la date précise de la compétition.

* pour les mineurs, soit un certificat médical en cours de validité, donc datant de moins d'un an à la date précise de la compétition, soit une attestation certifiant qu'il a répondu « non » à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical pour mineur.

4.2 Documents attestant la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessus :

- Attestation de licence personnelle au format PDF (imprimé ou en format informatique) ;
- Attestation de licence collective au format PDF (imprimé ou en format informatique) ;
- Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>
- Accès à la base de données fédérales
- Accès à l'application « Smart Ping » pour smartphones (Android et IOS)

4.3 Personnes sur le banc près de l'aire de jeu

Les personnes présentes sur le « banc » situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence « loisir » ou « compétition ».

Le juge arbitre doit s'assurer de leur licenciation.

Article 5 : Joueurs qualifiés et règles de brûlage

5.1 Règles générales

Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro (exemple : équipe n°1, équipe n°2, équipe n°3, ...). L'appellation numérique de ces équipes est effectuée par la commission sportive de chaque échelon. Elle peut être modifiée en cours de saison en raison des montées et des descentes de façon à faire coïncider la hiérarchie des divisions et la hiérarchie des équipes de l'association.

Au titre d'une même journée de championnat, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son association. Chaque échelon diffuse au début de la saison un tableau de correspondance afin de définir la correspondance des différentes journées de chaque division.

Lorsqu'un joueur participe à plus d'une rencontre au titre d'une même journée de championnat pour

des équipes différentes d'une même association, la première participation dans l'ordre chronologique est admise, les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.

Un joueur ayant disputé deux rencontres d'une même phase (c'est-à-dire figurant sur la feuille de rencontre), consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes d'une même association, ne peut plus participer au championnat dans une équipe **dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes** (exemple : un joueur a participé à deux rencontres en équipe 2: il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en équipe 4 lors de cette phase).

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2ème journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1ère journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.

La qualification de tout joueur est à reconsidérer après chaque journée à laquelle ce joueur a participé.

Le brûlage est remis à zéro :

- à la fin des rencontres aller si le championnat se déroule en rencontres aller-retour,
- à la fin de la phase si le championnat se déroule en deux phases.

Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les deux équipes sont dans la même poule.

5.2 Non-participation à une rencontre de championnat

Lorsqu'une équipe d'une association est exempte d'une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association envoie une feuille de rencontre en respectant le règlement de l'échelon concerné dans les délais prévus. Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait lors de la première journée d'une phase de championnat, ne peuvent participer à la deuxième journée dans cette équipe que des joueurs n'ayant pas participé à la première journée de championnat dans une autre équipe de l'association.

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait pour une autre journée de championnat, les joueurs ayant disputé la journée précédente au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur pour cette journée.

5.3 Participation des féminines

Les joueuses sont autorisées à participer au titre d'une même journée au championnat masculin et au championnat féminin avec les deux restrictions suivantes :

- les rencontres ne doivent pas se dérouler à la même date
- les rencontres ne doivent pas concerner le niveau national, ni en masculin ni en féminin

5.4 Participation des jeunes

Les jeunes joueurs ou joueuses, de benjamins à juniors, peuvent participer, sans aucun surclassement, aux épreuves individuelles et par équipes organisées dans les catégories d'âge supérieures à la leur.

La commission médicale fédérale et la direction technique nationale rappellent que :

- le volume de compétition doit être adapté au jeune âge des joueurs ;
- les horaires des épreuves seniors auxquels participent les jeunes joueurs ou joueuses doivent être compatibles avec la nécessité de protection de la santé des sportifs prévu à l'article L231-5 du code du sport.

Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors.

5.5 Règles spécifiques du brûlage

La participation des joueurs (ses) est soumise à des classements minima pour certaines divisions.

Lorsqu'une équipe accède à la division supérieure à l'issue de la première phase, les joueurs ayant disputé au moins trois rencontres avec cette équipe lors de la première phase peuvent figurer sur la feuille de rencontre lors de la deuxième phase même s'ils ne respectent pas le classement minimum pour cette division (en respectant l'article 44 pour le championnat national messieurs).

Les cas non prévus dans les articles concernés sont arbitrés par la commission sportive compétente.

Article 6 : Participation des handisports

6.1 Lorsqu'il l'estime justifié, l'arbitre peut, à titre exceptionnel pour l'exécution du service, autoriser un joueur, en raison d'une incapacité physique avérée, à déroger à un ou plusieurs points de la réglementation relative au service.

6.2 Lorsqu'un ou deux joueurs en fauteuil suite à une incapacité physique forment une paire de double, le serveur effectue d'abord un service, ensuite le receveur effectue un renvoi mais après cela chaque joueur de la paire peut effectuer un renvoi. Toutefois le pied du joueur debout et aucune partie du fauteuil d'un joueur ne peuvent dépasser l'extension imaginaire de la ligne centrale de la table. Lorsque cela se produit, l'arbitre doit accorder un point à la paire opposée.

Article 7 : Montées, Descentes

Principes généraux

Toute association accédant à une division supérieure est tenue de s'informer des conditions de participation et d'en accepter les termes dans leur intégralité.

Le championnat est organisé de telle manière qu'au moins le premier de chaque poule d'une division donnée a le droit de postuler à la montée en division supérieure (sauf si l'accession se détermine lors d'une journée des titres ou lors d'un barrage).

Le nombre de montées de la plus haute division d'un échelon à la plus basse division de l'échelon supérieur est fixé par la commission sportive de l'échelon supérieur.

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure.

La dernière équipe de chaque poule descend automatiquement et ne peut pas être repêchée quel que soit la division.

Impossibilité ou désistement

Une équipe désignée pour descendre dans une division inférieure ne peut être remplacée dans la division dans laquelle elle évoluait par une équipe de la même association désignée pour y monter.

Lorsqu'une équipe désignée pour la montée ne peut y accéder se désiste ou ne se réengage pas :

- elle est remplacée, sauf dispositions particulières, par l'équipe classée immédiatement après cette équipe à l'issue de la phase considérée (dans la poule s'il n'y a pas de phase finale, dans le tableau final dans le cas contraire). Si cette équipe ne peut accéder à la division supérieure pour quelque motif que ce soit, la place laissée libre reste à la disposition de la commission sportive compétente ;
- elle est admise à disputer le titre de sa division, si elle est qualifiée pour le faire.

Lorsqu'une équipe se désiste deux fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est rétrogradée d'une division.

Une association ayant une équipe qui ne se réengage pas pour une phase, ne peut pas avoir une équipe accédant à cette division (dû au non réengagement) à l'issue de la première phase.

Une association ayant une équipe qui se retire avant le début de l'épreuve, ne peut pas avoir une équipe accédant à cette division à l'issue de chacune des deux phases.

*** En Pré Régionale** : à la fin de chaque phase, les équipes classées 1^{ère} et 2^e de la poule unique montent en Régionale 3. **ATTENTION** : pour accéder au niveau régional, il faut que l'équipe soit en conformité avec tous les articles du règlement du championnat par équipes régional.

*** En D1, D2 et D3** : L'équipe finissant 1^{ère} de chaque poule monte dans la division supérieure. Mais toutes les équipes qui finissent dernières (8^{ème} dans la poule) redescendent dans la division inférieure et ne peuvent pas être repêchées.

Concernant les descentes de D3, l'équipe classée dernière de sa poule pourra choisir de descendre en D4 (en se conformant alors aux règlements relatifs à cette division, notamment le fait que l'équipe ne sera plus formée que de 3 joueurs avec des classements bornés) mais elle pourra choisir de rester en D3 pour la phase retour.

*** En D4** : Concernant les montées, l'équipe classée 1^{ère} de sa poule de D4 pourra choisir de monter en D3, en se conformant alors aux règlements relatifs à cette division, notamment le fait que l'équipe doit être formée de 4 joueurs. A contrario, l'équipe classée 1^{ère} de sa poule de D4 pourra choisir de rester en D4 pour la phase retour.

Si une ou plusieurs équipes classées 1ères de leur poule choisissent de ne pas monter en D3, la proposition sera alors faite aux équipes classées 2e, prises dans l'ordre du départage selon les règles énoncées ci-dessus. Chaque équipe sollicitée aura à son tour le choix d'accepter ou de refuser cette montée en D3.

Article 8 : Barrages et Titres

8.1 Classement des équipes dans une poule (I.202 des règlements sportifs fédéraux)

Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points-rencontre.

Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient des points parties gagnés / points parties perdues (départage général).

Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après de manière chronologique, pour celles restant encore à égalité :

1. En cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées en faisant le total de leurs points rencontres sur les rencontres disputées entre elles.
2. En cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-parties gagnées / points-parties perdues sur les rencontres disputées entre elles.
3. En cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées / manches perdues sur les rencontres disputées entre elles.
4. En cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-manches gagnées / points-manches perdues sur les rencontres disputées entre elles.
5. Si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.
6. Une équipe battue par forfait ou pénalité sera considéré comme battue par le total des parties prévues pour la rencontre à 0, chaque partie étant comptée comme perdue par trois manches à 0, et 11-0 à chaque manche.

8.2 Titres et barrages éventuels

La journée des titres de championnat par équipes, précédée si besoin de rencontres de barrages, constitue une journée de championnat supplémentaire, en fin de phase retour. Les règles de brûlage classiques s'appliquent également lors de cette journée. De plus, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre même si plusieurs sont lancées à la même heure (ex : une rencontre pour un titre de championnat jeunes en parallèle d'une rencontre pour un titre de championnat seniors).

Nouveauté pour la saison 2023-2024 : la règle classique de brûlage s'applique. En effet, il n'y aura pas de nécessité d'avoir joué 2 fois durant la phase, dans l'équipe qualifiée pour les titres. De ce fait, un joueur remplaçant, non brûlé mais n'ayant jamais joué dans l'équipe durant la phase, ne devra pas avoir plus de points classement que le joueur de l'équipe ayant le moins de points classement (comparaison des points licence, phase retour). Lors des finales titres, les JA s'assureront qu'un remplaçant potentiel est autorisé à jouer. Si ce n'est pas le cas, alors le joueur en question ne sera pas autorisé à figurer sur la feuille de rencontre.

Pour la D4 : La journée des titres sera disputée en fin de phase retour. Elle ne concernera que les équipes classées 1^{ère} de leur poule en phase retour (règles du départage général), indépendamment de leur souhait de monter en D3 ou non.

Que ce soit pour les titres (=finale) ou pour les barrages (=avant tour), chaque rencontre s'arrête au score acquis. En cas d'égalité à la fin d'une rencontre, le départage sera réalisé selon les règles classiques :

- a) Départage selon le quotient des manches gagnées / manches perdues
- b) Si l'égalité persiste, départage au quotient des points gagnés / points perdus
- c) Si l'égalité persiste, c'est l'équipe du plus jeune joueur qui l'emporte ;

8.2.1 Titres

- En PR : le champion est le vainqueur de la poule en phase retour
- En D1 : les 1ers de chaque poule en phase retour
- En D2 : les 1ers de chaque poule en phase retour
- En D3 : les 1ers de chaque poule en phase retour
- En D4 : les 1ers de chaque poule en phase retour

8.2.2 Barrages

Le barrage se déterminera de la façon suivante pour les 1ers de poules qui seront classés de 1 à x (x étant le nombre de poules) et départagés en fonction des règlements sportifs fédéraux (Articles 8) :

- En faisant le quotient des points rencontrés par le nombre de rencontres,
- Si l'égalité persiste, par le quotient des points partis gagnés par les parties points perdues,
- Si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues,
- Si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points jeu gagné par les points jeu perdu,
- Si l'égalité persiste, la commission sportive compétente effectue un tirage au sort.

Les équipes seront positionnées dans un tableau en fonction de leur classement de 1 à x.

Pour les divisions jusqu'à 4 équipes au 1^{er} tour :

Pour les ½ finales : Match A : 1 contre 4 Match B : 2 contre 3

Pour la finale : Le vainqueur match A contre le vainqueur match B

Pour les divisions jusqu'à 8 équipes au 1^{er} tour :

Pour les ¼ finales : Match A : 1 contre 8 / Match B : 5 contre 4 / Match C : 3 contre 6 / Match D : 7 contre 2

Pour les 1/2 finale : Match E : Le vainqueur match A contre le vainqueur match B
 Match F : Le vainqueur match C contre le vainqueur match D

Pour la finale : Le vainqueur match E contre le vainqueur match F

*Lors de la journée des titres, si une équipe fait forfait sans en avoir averti l'autre équipe, l'équipe faisant le forfait devra payer l'amende indiquée dans **l'article 18** de ce règlement.*

Article 9 : Dates, horaires et leurs modifications éventuelles

De la PR jusqu'à la plus basse division départementale, toutes les rencontres se jouent le vendredi soir à partir de 20h30 (début des épreuves). L'ouverture de la salle et l'accueil des équipes visiteuses est assuré à partir de 20h.

Les associations peuvent, après accord entre les 2 parties **et avec accord de la commission sportive départementale**, avancer leurs rencontres.

Article 10 : Retard

Si une équipe n'est pas présente à l'heure fixée pour le début de la rencontre (à moins d'avoir avisé de son retard), le capitaine de l'équipe présente, est en droit de déposer des réserves au verso du 1er feuillet de la feuille de rencontre, mais son équipe doit attendre 30 minutes avant de demander le forfait. Ce délai est porté à 1 heure pour une équipe qui a avisé de son retard.

Le juge arbitre inscrit cette demande au verso du 1er feuillet de la feuille de rencontre attestant que cette règle a bien été respectée.

Aucun délai n'est accordé à l'équipe qui reçoit.

Dès que la rencontre est commencée :

- un joueur absent physiquement à l'appel de son nom perd la partie. Toutefois ce joueur régulièrement inscrit sur la feuille de rencontre est autorisé à disputer les parties suivantes qui comptent alors dans le résultat s'il arrive encours de rencontre.
- un joueur qui abandonne, quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie, ne peut en aucun cas participer aux éventuelles parties restantes.

Article 11 : Forfait

Généralités

La décision du forfait appartient à la commission sportive compétente. Qui peut, s'il y a lieu et suivant les circonstances, moduler la sanction, celle-ci pouvant aller de la pénalité simple à l'exclusion de la compétition avec sanctions financières.

Le montant des pénalités financières et sanctions est fixé chaque année par les comités directeurs respectifs.

Forfait simple, de la journée 1 à l'avant-dernière journée de la phase

Lorsqu'une équipe est déclarée forfait, une amende d'un montant indiqué à l'article 22 du présent règlement est imputée à l'équipe fautive.

a) En cas de forfait sur ses tables : la sanction envers l'équipe fautive est la suivante: une amende d'un montant indiqué à l'article 22 du présent règlement et le remboursement à l'équipe visiteuse des frais de déplacement aller et retour, si celle-ci s'est réellement déplacée ;

b) En cas de forfait sur les tables adverses, les trois cas suivants sont possibles :

- lors de la rencontre aller, la sanction envers l'équipe fautive est la suivante : une amende d'un montant indiqué à l'article 22 du présent règlement et la rencontre retour jouée sur les tables où devait se dérouler la rencontre aller ;
- lors de la rencontre retour, la sanction envers l'équipe fautive est la suivante : une amende d'un montant indiqué à l'article 22 du présent règlement et le remboursement à l'équipe s'étant déplacée à l'aller des frais de déplacement aller et retour (basé sur le trajet aller et retour routier) ;
- lors d'un championnat sans rencontre retour, la sanction envers l'équipe fautive est la suivante : une amende d'un montant indiqué à l'article 22 du présent règlement et le règlement à l'organisme de l'échelon concerné d'une somme correspondant aux frais de déplacement aller et retour.

Forfait au cours de la dernière journée de championnat de la phase

Le forfait au cours de la dernière journée de championnat de la phase entraîne la sanction suivante : l'application de la sanction financière est une amende d'un montant indiqué au présent règlement à l'équipe fautive (frais de déplacement aller et retour ou péréquation) et la rétrogradation de l'équipe fautive de deux divisions.

Forfait général sur la phase

Lorsqu'une équipe d'une association est déclarée forfait générale dans une division, elle est mise hors compétition pour la saison en cours et recommence la compétition deux divisions en dessous au début de la saison suivante. Aucune équipe de numéro supérieur à l'équipe n'ayant fait forfait général ne peut accéder à la division considérée avant deux saisons.

Le forfait général d'une équipe d'une association entraîne une amende d'un montant indiqué à l'article 22 du présent règlement est imputée à l'équipe fautive, la mise hors compétition pour la phase en cours de toutes les autres équipes d'un numéro supérieur à l'équipe ayant fait forfait général, uniquement dans leur championnat respectif (masculin ou féminin) et la descente de chacune de ces équipes dans la division inférieure à la fin de la phase considérée.

Lorsqu'une équipe est mise hors compétition, tous ses résultats sont automatiquement annulés ainsi que les points résultats acquis contre cette équipe par ses adversaires.

Si une équipe déclare forfait général dans sa poule, cette dernière devra prévenir tous les clubs de cette poule.

Forfait au cours de la « journée des titres »

Lorsque l'accession en division supérieure est acquise avant la "journée des titres", un forfait lors de cette journée entraîne la sanction suivante : une amende d'un montant indiqué à l'article 18 du présent règlement à l'équipe fautive, le règlement de la péréquation (si celle-ci est prévue) et non accession en division supérieure. Si le forfait n'a pas été annoncé, les frais de déplacement de l'équipe adverse seront facturés (cf article 18).

Lorsque l'accession en division supérieure n'est pas acquise avant la « journée des titres », il y a lieu, selon le cas, d'appliquer soit le forfait simple, soit le forfait général, soit le forfait au cours de la dernière journée de championnat de la saison.

Forfait au cours d'une rencontre de repêchage ou d'accession supplémentaire

Des rencontres de barrages sont parfois organisées en fin de saison sportive pour déterminer un ordre de repêchage en cas de places vacantes ou des accessions supplémentaires.

Un forfait pour ces rencontres n'entraîne aucune sanction sportive. Par contre, l'équipe ne peut, en aucun cas, bénéficier de ce repêchage au début de la saison suivante.

Article 12 : Réserves et réclamations

12.1 Réserves

Les réserves doivent être inscrites au verso du 1er feuillet de la feuille de rencontre par le juge arbitre sous la dictée du capitaine réclamant et en présence du capitaine de l'équipe adverse, qui devra apposer sa signature, celle-ci attestant qu'il a été informé de la réserve, sans aucun engagement de sa part ; il ne peut s'y refuser.

Les réserves relatives à la qualification des joueurs doivent être inscrites avant le déroulement de la rencontre si tous les joueurs sont présents ou au moment de l'arrivée des joueurs si ceux-ci étaient absents au début de la rencontre.

Pour être recevables, les réserves relatives aux conditions matérielles doivent être inscrites, au plus tard après la fin de la première partie de la rencontre du ou des groupes, et avant le début de la deuxième du ou des groupes.

Toutefois, si les conditions de jeu viennent à être modifiées au cours de la rencontre, le juge arbitre doit accepter les réserves en précisant à quel moment il lui a été demandé de les inscrire et quel était le score à ce moment. Quelle que soit la qualité du juge arbitre officiant et quels que soient ses liens avec l'une ou l'autre des équipes, il ne peut refuser d'inscrire une réserve régulièrement déposée.

12.2 Réclamation

La réclamation ne peut porter que sur des faits précis, qui n'ont pu être tranchés ou sont estimés mal tranchés par le juge-arbitre. Ce dernier devra faire parvenir son rapport dans les 72 heures à la commission sportive compétente en précisant les faits et la décision qu'il a prise.

- a) toute réclamation, pour être valable, devra être inscrite par le juge arbitre sous la dictée du capitaine réclamant et en présence du capitaine de l'équipe adverse qui devra apposer sa signature : celle-ci attestant qu'il a été informé de la réclamation, sans aucun engagement de sa part ; il ne peut s'y refuser.
- b) La réclamation doit être confirmée dans les 72 heures par pli recommandé envoyé au siège de l'échelon concerné et être accompagnée d'un montant de 50 €. Si la réclamation est reconnue fondée, le montant est remboursé.
- d) La réclamation en cours de jeu doit être signalée au juge-arbitre au moment de l'incident. Elle n'est inscrite qu'après la fin de la partie où s'est produit l'incident.

Article 13 : Tenue

La tenue sportive est obligatoire : elle doit être conforme aux textes des règles du jeu de la Fédération. Si nécessaire, il incombe à l'équipe recevant de changer de tenue de telle façon que la couleur soit compatible avec la couleur de la balle qui a été choisie pour la rencontre.

En cas de rencontres sur tables neutres, cette obligation s'applique à l'équipe première nommée. Le juge arbitre et les arbitres sont chargés de faire respecter cette disposition et le juge arbitre peut refuser l'accès à la table à un joueur ne s'y conformant pas. En l'absence du juge arbitre désigné, des réserves concernant la tenue peuvent être déposées.

Article 14 : Discipline

Le juge arbitre a qualité pour demander l'expulsion de toute personne licenciée ou non dont l'attitude ou les propos sont incompatibles avec l'esprit sportif et qui entravent le déroulement normal de la rencontre au représentant de l'association ou, à défaut, au capitaine de l'équipe de cette association. En tout état de cause, la rencontre ne se poursuit qu'après exécution de la sanction.

Dans le cas où une sanction n'est pas exécutée, quel qu'en soit le motif, le juge arbitre arrête la rencontre sur le résultat acquis à ce moment et envoie, lui-même, la feuille de rencontre ainsi que son rapport à la Commission sportive compétente.

Article 15 : Transmission des résultats et des feuilles

15.1 Les résultats sur SPID

Vous devez réglementairement saisir les résultats de la rencontre sur SPID au plus tard le DIMANCHE à 12 h 00.

15.2 Les feuilles de rencontre

Si une remontée informatique n'a pas été faite sur SPID, il appartient alors au club ayant reçu une épreuve de transmettre au Comité la feuille de rencontre.

Réception au plus tard le mercredi midi : après cette date, l'association est en infraction, une amende est donnée au club recevant.

Une pénalité financière est appliquée en cas de non-transmission du résultat sur SPID et/ou de la feuille de rencontre dans les délais prévus.

Article 16 : Raquettes

Raquette bicolore et nouvelle réglementation sur les plaques et picots (voir Règlements Fédéraux). Une raquette homologuée présente **forcément un côté noir** (revêtement ou bois nu peint, cette face ne pouvant alors pas être utilisée).

Articles 17 : Intempéries

17.1 Alerte orange

En cas d'alerte orange, ne prendre aucun risque.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, veuillez prévenir l'équipe adverse ainsi que le comité.

Pour jouer la rencontre, celle-ci doit être absolument jouée avant la prochaine journée de championnat, les 2 clubs peuvent s'entendre sur une date et s'il n'y arrive pas la commission sportive départementale imposera une date.

17.2 Alerte rouge

En cas d'alerte rouge aucune rencontre ne doit être disputée.

Pour jouer la rencontre, celle-ci doit être absolument jouée avant la prochaine journée de championnat, les 2 clubs peuvent s'entendre sur une date et s'il n'y arrive pas la commission sportive départementale imposera une date.

Articles 18 : Amendes

Amendes à 11 €

- Numéro du club ou nom du club manquant ou erroné
- Numéro d'équipe manquant ou erroné
- Numéro de licence du joueur manquant ou erroné
- Non saisie du résultat de la rencontre sur SPID dès la fin de la rencontre et surtout dernier délai pour le dimanche 12 h (pour une diffusion plus rapide des résultats de chaque journée)

Amendes à 16 €

- Equipe incomplète sans nom de joueur sauf dernière équipe du club ou dans le cas où il n'y a qu'une équipe dans le club engagé
- Transmission de la feuille de rencontre après le mercredi midi pour les rencontres non saisies sur SPID

Amendes à 25 €

- Forfait simple

Amendes 55 €

- Forfait dernière journée de chaque phase
- Forfait général

Amendes 60 €

- Forfait au cours de la journée des titres. Si ce forfait n'a pas été annoncé, remboursement des frais de déplacement de l'équipe adverse, à 0,30 € / km (distance aller-retour ; calcul sur Mappy).

3. CHAMPIONNAT D'EURE ET LOIR PAR EQUIPES (samedi 14h)

Ouvert aux : Joueurs/Joueuses né(e) s en **2014 et avant**, licencié(e)s « compétition »

Dates de la compétition :

1 ^{ère} phase		2 ^e phase	
1 ^{ère} journée	Samedi 30 sept 2023	1 ^{ère} journée	Samedi 20 janv 2024
2 ^e journée	07 octobre 2023	2 ^e journée	03 février 2024
3 ^e journée	21 octobre 2023	3 ^e journée	10 février 2024
4 ^e journée	11 novembre 2023	4 ^e journée	24 février 2024
5 ^e journée	18 novembre 2023	5 ^e journée	16 mars 2024
6 ^e journée	25 novembre 2023	6 ^e journée	13 avril 2024
7 ^e journée	09 décembre 2023	7 ^e journée	4 mai 2024

Titres dans chacune des divisions : **samedi 01 juin 2024 (lieu à déterminer)**

Prix de l'inscription d'une équipe : 65 €

Rajout d'une équipe supplémentaire en phase retour : 35 €

Date limite d'envoi des inscriptions :

1^{ère} phase : vendredi 22 septembre 2023

2^{ème} phase : équipes supplémentaires : 05 janvier 2024

Responsable(s) de la compétition :

Stéphane OLLIVIER – 06 71 26 89 74 stephane.ollivier2@laposte.net

Daniel DAVID – 06 22 32 46 72 danieldavid28190@gmail.com

Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41 comite28tt@wanadoo.fr

CHAMPIONNAT D'EURE ET LOIR PAR EQUIPES - REGLEMENT 23-24

Article 1 : Pour la saison 2023-2024, le Comité 28 souhaite proposer un championnat départemental qui se déroulera **le samedi à 14h (équipes de 4 joueurs, en formule de rencontre à 14 parties comme dans le championnat régional)**. L'objectif est double :

- Permettre aux joueurs **qui ne sont pas disponibles le vendredi soir** de pouvoir évoluer en championnat départemental sur un créneau qui leur conviendra peut-être mieux
- Permettre **aux joueurs motivés de participer à 2 championnats le même WE** (pas de brûlage entre cette épreuve et le championnat classique)

Le championnat du samedi 14h est déconnecté du championnat du vendredi 20h30. **Il n'y a ni montée, ni descente, ni journée des titres en commun entre ces deux championnats.**

Le championnat d'Eure et Loir par équipes n'est pas enregistré sur SPID comme « championnat séniors par équipes ». Le Comité ne peut donc pas lui attribuer le coefficient classique de 1 : il sera par contre de **0,75**.

Article 2 : Organisation des divisions départementales le samedi à 14h

Cet article remplace l'article 3.1 du championnat du vendredi à 20h30.

Le championnat du samedi est organisé en deux phases :

Phase aller : « x » poules de **8 équipes** de 4 joueurs.

Phase retour : « x » poules de **8 équipes** de 4 joueurs.

Concrètement, lors de l'inscription, les dirigeants de club doivent **donner la composition nominative de leurs équipes**. Ainsi, toutes les équipes inscrites sont classées par ordre de points décroissant (*cumul des quatre joueurs annoncés dans la composition initiale – points de début de 1^{ère} phase*). Les équipes ainsi classées sont prises dans l'ordre de points décroissant, pour former :

- **Soit plusieurs divisions à poule unique**, si de gros écarts de niveau sont constatés (*exemple pour 16 équipes inscrites : poule unique de PR pour les 8 équipes les plus fortes et poule unique de D1 pour les 8 équipes les plus faibles*).
- **Soit une seule division à plusieurs poules**, si les niveaux semblent assez homogènes (*exemple pour 16 équipes inscrites : deux poules de D1*).

Attention :

Un joueur de la composition initiale, indiquée à l'inscription, pourra être remplacé par n'importe quel joueur, si et seulement si son nombre de points ne dépasse pas le nombre de point du joueur remplacé.

Article 3 : Déroulement des rencontres de championnat d'Eure et Loir par équipes

Les rencontres de championnat départemental du samedi se déroulent pour toutes les divisions en disputant toutes les parties, en suivant l'ordre de la feuille de match : **il n'y a donc pas d'arrêt au score acquis.**

Pour les journées des titres, par contre, les rencontres s'arrêtent au score acquis.

Les rencontres se déroulent en 14 parties selon l'ordre établi sur la feuille de rencontre (rappel : toutes les parties sont disputées).

Les joueurs (ses) d'une équipe sont désigné(e)s par les lettres A, B, C, D. Les joueurs (ses) de l'équipe adverse sont désigné(e)s par les lettres W, X, Y, Z.

Les parties se déroulent dans l'ordre suivant :

A/W – B/X – C/Y – D/Z – A/X – B/W – D/Y – C/Z – Double 1 – Double 2 – A/Y – C/W – D/X – B/Z.

Article 4 : Numérotation des équipes du samedi et règles de brûlage

Pour la saison 23-24, les équipes engagées dans le championnat départemental du samedi sont numérotées en parallèle des équipes du championnat classique. **Elles porteront donc des numéros de 1 à x, dans le respect des règles ci-dessous :**

- 1) *Prise en compte du cumul des points classement des 4 joueurs les plus forts annoncés dans l'équipe. Les numéros d'équipe sont attribués par cumul de points décroissant (1^{er} cumul le plus élevé = équipe n°1 ; 2^e cumul le plus élevé = équipe n°2 ...)*
- 2) *En cas de cumul des points identique, prise en compte de l'âge du joueur le plus jeune annoncé dans l'équipe. C'est celle ayant le joueur le plus jeune qui est considérée la plus forte (donc le numéro attribué à son équipe est le plus petit).*

Toutes les règles de brûlage évoquées dans le championnat du vendredi restent valables :

- Au titre d'une même journée de championnat du samedi, un joueur **ne peut participer qu'à une seule rencontre du samedi** dans une seule équipe de son association.
- Lorsqu'un joueur participe à plus d'une rencontre au titre d'une même journée de championnat pour des équipes différentes d'une même association, **la première participation dans l'ordre chronologique est admise** (ex : si rencontre avancée ...), les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.
- Un joueur ayant disputé **deux rencontres d'une même phase** (c'est-à-dire figurant sur la feuille de rencontre), consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes d'une même association, ne peut plus participer au championnat dans une équipe **dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes** (exemple : un joueur a participé à deux rencontres en équipe 2: il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en équipe 4 lors de cette phase).
- Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2^{ème} journée de la phase, une équipe ne peut **pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée de la phase** dans une équipe de numéro inférieur.

Article 5 : Montées, Descentes

Des montées/descentes ne pourront avoir lieu que si plusieurs divisions ont été créées dès la phase aller (cf article 2, cas de gros écarts de niveaux entre les équipes engagées). **Si c'est le cas, l'article 7 du championnat classique du vendredi s'appliquera, avec les restrictions suivantes :**

- Pas de montée ni de descente en rapport avec le championnat du vendredi
- Pas de montée vers la Régionale 3

Article 6 : Barrages et Titres

Des barrages et titres ne pourront avoir lieu que si plusieurs poules dans une même division ont été créées dès la phase aller (cf article 2, cas de faibles écarts de niveaux entre les équipes engagées). **Si c'est le cas, l'article 8 du championnat classique du vendredi s'appliquera.**

Article 7 : Dates, horaires et leurs modifications éventuelles

Cet article remplace l'article 9 du championnat du vendredi à 20h30.

Toutes les rencontres se jouent le samedi à partir de 14h (début des épreuves). L'ouverture de la salle et l'accueil des équipes visiteuses est assuré à partir de 13h30.

Les associations peuvent, après accord entre les 2 parties **et avec accord de la commission sportive départementale**, avancer leurs rencontres.

Tous les autres articles énoncés pour le championnat du vendredi 20h30 restent valables pour le championnat d'Eure et Loir par équipes (samedi à 14h) :

- décompte des « points partie » et des « points rencontre »
- certificat médical et licences
- participation des féminines, des jeunes et des handisports
- barrages et titres (rappel : pas de mélange avec les équipes du vendredi soir)
- retard, forfait - réserves et réclamations - tenue, matériel
- intempéries - transmission des résultats

Annexe aux 2 championnats : « Tableau de correspondance des journées »

Vous trouverez, ci-après, le tableau officiel valable pour la 1ère phase de la saison 2023 / 2024 indiquant la correspondance des journées entre les différentes divisions, sous la responsabilité des commissions sportives nationales, régionales **et départementale 28.**

N° de journée SPID (BRULAGE)	Championnat Pro	Championnat national 1, 2 ou 3	Championnat régional Centre Val de Loire	Championnat départemental 28 du vendredi soir	Championnat d'Eure et Loir par équipes du samedi après-midi
1	22 sept 2023	23 sept 2023	24 sept 2023	29 sept 2023	30 sept 2023
2	29 sept 2023	07 oct 2023	08 oct 2023	06 oct 2023	07 oct 2023
3	06 oct 2023	21 oct 2023	22 oct 2023	20 oct 2023	21 oct 2023
4	10 oct 2023	4 nov 2023	05 nov 2023	10 nov 2023	11 nov 2023
5	24 oct 2023	18 nov 2023	19 nov 2023	17 nov 2023	18 nov 2023
6	21 nov 2023	25 nov 2023	26 nov 2023	24 nov 2023	25 nov 2023
7	28 nov 2023	9 déc 2023	10 déc 2023	08 déc 2023	09 déc 2023
8	05 déc 2023				
9	15 déc 2023				
Pour ne pas être brûlé, un joueur ne peut participer qu'une seule fois par ligne (exception pour les joueurs professionnels participant également au championnat national)					Championnat déconnecté des autres épreuves
ATTENTION au brûlage spécifique entre la journée 1 et la journée 2 : Pour la journée 2, dans une équipe de 4 joueurs, il est interdit de mettre plus de 1 joueur ayant joué dans une équipe de numéro inférieur lors de la journée 1.					

4. CHAMPIONNAT PAR EQUIPES JEUNES**Ouvert aux licenciés « compétition » :****Joueurs/Joueuses âgés de moins de 11 ans : tableau M11****Joueurs/Joueuses âgés de moins de 13 ans : tableau M13****Joueurs/Joueuses âgés de moins de 19 ans : tableau M19****Dates de la compétition :**

1 ^{ère} phase		2 ^e phase	
1 ^{ère} journée	7 octobre 2023	1 ^{ère} journée	17 février 2024
2 ^e journée	18 novembre 2023	2 ^e journée	13 avril 2024
3 ^e journée	9 décembre 2023	3 ^e journée	4 mai 2024

Titres départementaux : samedi 1 juin 2024 (lieu à déterminer)**Prix de l'inscription d'une équipe :****40 € , en tableau M11, M13 ou M19****Rajout d'une équipe en M11, M13 ou M19 en phase retour : 20 €****Date limite d'envoi des inscriptions :****1^{ère} phase : jeudi 21 septembre 2023****2^{ème} phase : pour les modifications (retrait ou rajout) : jeudi 4 janvier 2024****Responsables de la compétition :****CDJT - Kévin HEGO - 06 35 44 40 00 - kevin.hego@c-chartrestt.com****Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41 - comite28tt@wanadoo.fr**

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES JEUNES - SAISON 2023 / 2024

Préambule :

Le championnat départemental par équipes jeunes a pour objectif de rajouter des journées de compétition, soit aux jeunes qui ne participent pas au championnat par équipes seniors mais aussi aux jeunes qui y participent. Le championnat départemental par équipes jeunes est réservé aux joueurs (ses) possédant une licence « compétition », âgé(s) de moins de 19 ans, quel que soit leur classement. Des joueurs (ses) en licence « loisir » en conformité avec la réglementation médicale (certificat ou auto-questionnaire) peuvent participer à ce championnat, sachant que leur licence basculera automatiquement en « compétition » (avec les frais qui en découleront pour leur club).

Rappel : présence des parents demandée durant les rencontres, pour encadrer et éventuellement pour apporter leur aide à l'arbitrage des parties.

Article 1: PRINCIPE

Le championnat par équipes jeunes est seulement organisé au niveau départemental. Il est ouvert aux équipes des clubs d'Eure et Loir, composées de joueurs et joueuses licenciés FFTT au titre de ladite association.

La saison se déroule sur deux phases (3 journées de rencontre par phase).

Article 2 : CATEGORIES D'AGE

Le championnat par équipes jeunes est formé de trois tableaux dont la structure ne sera pas identique :

- Le 1^{er} tableau concerne les joueurs(ses) jusqu'à moins de 11 ans (désigné par « **Tableau M 11** »)
- Le 2^e tableau concerne les joueurs(ses) jusqu'à moins de 13 ans (désigné par « **Tableau M 13** »)
- Le 3^e tableau concerne les joueurs(ses) jusqu'à moins de 18 ans (désigné par « **Tableau M 19** »)

Au niveau du surclassement, conformément aux règlements fédéraux, les poussin(e)s peuvent jouer dans le tableau M11 ou dans le tableau M13. **La présence de poussin(e)s dans le tableau M19 n'est pas autorisée.**

Article 3 : COMPOSITION DES EQUIPES (en M11, M13 et M19)

Lors de l'inscription, les clubs devront noter **les nom, prénom, points classement et date de naissance des joueurs(euses) qui évolueront dans chaque équipe engagée**. Un club peut être représenté par autant d'équipes qu'il le désire. Les équipes d'un même club seront numérotées de 1 (la plus forte) à n (la plus faible) en tenant compte des critères suivants :

- 1) **Catégorie d'âge** : les équipes sont numérotées de 1 à x en prenant en compte d'abord le tableau M19 (ex : équipes 1 et 2), puis ensuite le M13 (ex : équipes 3 et 4) et enfin le M11 (ex : équipes 5 et 6).
- 2) **Cumul des points classement des 2 joueurs** : si plusieurs équipes sont dans le même tableau, celle dont l'addition des points classements des joueurs sera la plus élevée sera désignée la plus forte.
- 3) **Âge du joueur le plus jeune** : en cas d'égalité pour départager 2 équipes d'un club dans un même tableau, ce sera celle ayant le joueur le plus jeune qui sera considérée la plus forte (donc le numéro attribué à son équipe sera le plus petit).

Chaque équipe est formée de **2 joueurs ou joueuses et ne peut comporter qu'un muté et un étranger**. La mixité est autorisée : une équipe peut être composée uniquement de garçons, uniquement de filles ou être mixte. **L'entente de deux clubs est autorisée pour constituer une équipe première. Il n'y a pas de formulaire spécifique à remplir, mais cette entente doit être signalée au responsable du championnat au moment de l'inscription.**

Une rencontre ne peut pas se dérouler s'il manque un joueur dans une équipe, que ce soit en M11, en M13 ou en M19.

Article 4 : BRULAGE

- Avec le championnat par équipes seniors :

Depuis la saison 2013-2014, il n'existe plus de brûlage entre le championnat par équipes jeunes et le championnat par équipes seniors. Un jeune né **avant le 1^{er} janvier 2015** peut donc évoluer dans les deux championnats en même temps, en veillant tout de même à se conformer aux préconisations médicales émises par la FFTT :

« La commission médicale fédérale et la direction technique nationale rappellent que :

- le volume de compétition doit être adapté au jeune âge des joueurs ;

- les horaires des épreuves seniors auxquels participent les jeunes joueurs ou joueuses doivent être compatibles avec la nécessité de protection de la santé des sportifs prévu à l'article L231-5 du code du sport »

- Au sein du championnat par équipes jeunes :

Un joueur ou une joueuse ayant participé **à deux rencontres dans une équipe de numéro inférieur (ex : n°1)** ne peut plus jouer dans une équipe de numéro supérieur (ex : n°2). Dans le cas d'une entente, le brûlage s'appliquera entre l'entente et les autres équipes du club auquel chaque joueur appartient.

Dans chaque tableau, un joueur remplaçant ne pourra intégrer une équipe que s'il a un nombre de points classement inférieur ou égal aux points du joueur titulaire le plus faible qui était annoncé sur la fiche d'inscription. Le remplaçant ne pourra donc pas être mieux classé que le joueur titulaire qu'il remplace.

Article 5 : FORMATION DES DIVISIONS ET DES POULES

Chaque tableau (M 11, M13 et M 19) est divisé en plusieurs divisions en poules uniques à chaque fois.

Pour former les divisions en 1^{ère} phase, les équipes sont classées en fonction du total des points classement des joueurs et non pas à partir du classement des équipes évoluant l'année passée dans le championnat jeunes.

Remarque : en cas d'égalité de points entre 2 équipes de clubs différents, la mieux classée est celle ayant le joueur **le plus jeune**.

5.1 Cas du tableau M 11

Les équipes sont réparties en **divisions de 4 équipes :**

- D1 : les 4 équipes ayant l'addition des points classement la plus élevée
- D2 : les 4 équipes classées de 5 à 8 au total des points classement
- etc...

5.2 Cas des tableaux M 13 et M 19

Les équipes sont réparties dans chacun de ces tableaux **en divisions de 8 équipes :**

- D1 : les 8 équipes ayant l'addition des points classement la plus élevée
- D2 : les 8 équipes classées de 9 à 16 au total des points classement
- etc ...

Article 6 : DEROULEMENT SPORTIF

Les rencontres se jouent le samedi après-midi à partir de 14 heures, sur quatre tables (ouverture de la salle au moins 30 min avant). Un calendrier a été édité pour préciser les dates de rencontres. **Les clubs recevant doivent fournir balles et encadrement pour ces journées de championnat jeunes. La gestion des rencontres se fera de préférence sur GIRPE pour une remontée rapide des résultats sur SPID.**

6.1 Cas du tableau M 11

Les quatre équipes d'une division (numérotées de 1 à 4) sont convoquées dans la même salle, pour jouer les six rencontres du plateau.

Les rencontres se disputent dans l'ordre suivant : **éq 1 contre éq 4 / éq 2 contre éq 3 / éq 2 contre éq 4 / éq 1 contre éq 3 / éq 1 contre éq 2 / éq 3 contre éq 4**

Les joueurs(ses) d'une équipe sont désignés par les lettres A et B. Les joueurs(ses) de l'équipe adverse sont désignés par les lettres X et Y.

Une rencontre se déroule avec seulement des simples : A-Y / B-X / A-X / B-Y qui seront tous joués = il n'y a pas d'arrêt au score acquis.

Dans chaque rencontre, un point est attribué par partie gagnée de simple. L'attribution des « points-parties » se fait donc en **1 (joueur vainqueur) / 0 (joueur perdant ou joueur forfait)**. L'addition des points-parties obtenus par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre, en tenant compte de l'ordre des parties déterminé sur la feuille de rencontre.

Les points-rencontres sont attribués de la façon suivante : 3 points à l'équipe gagnante / 2 points en cas d'égalité / 1 point à l'équipe perdante / 0 point à l'équipe ayant perdu par FORFAIT ou PENALITE.

6.2 Cas des tableaux M 13 et M 19

La division de 8 équipes (numérotées de 1 à 8) est scindée en 2 plateaux de quatre équipes à chaque journée.

1^{ère} journée Plateau équipes 1, 4, 6, 8 Plateau équipes 2, 3, 5, 7	2^e journée Plateau équipes 1, 2, 3, 4 Plateau équipes 5, 6, 7, 8	3^e journée Plateau équipes 1, 4, 5, 7 Plateau équipes 2, 3, 6, 8
--	--	--

Les quatre équipes du plateau (numérotées de P1 à P4) sont convoquées dans la même salle, pour jouer les six rencontres.

Les rencontres se disputent dans l'ordre suivant : **éq P1 contre éq P4 / éq P2 contre éq P3 / éq P2 contre éq P4 / éq P1 contre éq P3 / éq P1 contre éq P2 / éq P3 contre éq P4**

Les joueurs(es) d'une équipe sont désignés par les lettres A et B. Les joueurs(es) de l'équipe adverse sont désignés par les lettres X et Y.

Une rencontre se déroule avec seulement des simples : A-Y / B-X / A-X / B-Y qui seront tous joués = il n'y a pas d'arrêt au score acquis.

Dans chaque rencontre, un point est attribué par partie gagnée de simple. L'attribution des « points-parties » se fait donc en **1 (joueur vainqueur) / 0 (joueur perdant ou joueur forfait)**. L'addition des points-parties obtenus par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre, en tenant compte de l'ordre des parties déterminé sur la feuille de rencontre.

Les points-rencontres sont attribués de la façon suivante : 3 points à l'équipe gagnante / 2 points en cas d'égalité / 1 point à l'équipe perdante / 0 point à l'équipe ayant perdu par FORFAIT ou PENALITE.

Article 7 : CLASSEMENT DES EQUIPES

7.1 Cas du tableau M 11

Dans chaque division de 4 équipes, le classement des équipes est obtenu par addition des points-rencontre **à l'issue de chaque journée de championnat**. Si 2 ou 3 équipes **sont à égalité** de points à l'issue de la journée de championnat, dans la même division, elles seront classées par **un départage général** selon l'ordre suivant :

- 1- le quotient des parties gagnées par les parties perdues.
- 2- le quotient des manches gagnées par les manches perdues.
- 3- le quotient des points gagnés par les points perdus.
- 4- la présence dans l'équipe du plus jeune joueur.

7.2 Cas des tableaux M 13 et M 19

Dans chaque division de 8 équipes, le classement final est obtenu par addition des points-rencontre **à l'issue des trois journées de la phase**.

Puisque chaque équipe disputera 9 rencontres sur la phase (6 fois contre une équipe différente et 3 fois contre la même équipe : 1 contre 4 / 2 contre 3 / 5 contre 7 / 6 contre 8), ne sera prise en compte pour le classement final que la 1^{ère} confrontation entre les équipes se rencontrant plusieurs fois.

Si deux ou plusieurs équipes **sont à égalité** de points, à l'issue du championnat, dans la même division, elles seront classées par **un départage général** selon l'ordre suivant :

- 1- le quotient des parties gagnées par les parties perdues.
- 2- le quotient des manches gagnées par les manches perdues.
- 3- le quotient des points gagnés par les points perdus.
- 4- la présence dans l'équipe du plus jeune joueur.

Article 8 : MONTEES ET DESCENTES DANS CHAQUE TABLEAU

8.1 Cas du tableau M 11

Les montées et descentes ont lieu après chaque journée de championnat.

Concernant les montées **pour la journée suivante** :

- En D1 : le 1^{er} reste dans cette division
- En D2 ou en D3 : chaque 1^{er} de poule monte dans la division de niveau supérieur

Concernant les descentes **pour la journée suivante** :

- En D1 : les 3^e et 4^e descendent en D2
- En D2 ou en D3 : chaque 4^e de poule descend dans la division de niveau inférieur

Attention : en fonction des résultats obtenus lors des premières journées, la commission sportive se réserve le droit de modifier la formation des poules, notamment si quelques équipes dominant largement le niveau des autres (ex : constitution d'une poule de D1 avec des équipes qui seraient les mêmes pour quelques journées consécutives). Cette décision sera prise dans l'intérêt sportif des joueurs, en concertation avec les clubs concernés.

8.2 Cas des tableaux M 13 et M 19

Les montées et descentes ont lieu à l'issue des 3 journées de la phase aller.

Concernant les montées :

- En D1 : le 1^{er} reste dans cette division pour la phase retour
- En D2, D3 ... etc. : **les 2 premiers de chaque division montent** dans la division de niveau supérieur

Concernant les descentes :

- **Les 2 derniers de chaque division descendent** dans la division de niveau inférieur

Article 9 : ATTRIBUTION DES TITRES

Une journée d'attribution des titres a lieu à l'issue de la 2^e phase de championnat.

Ne peuvent disputer les titres que des joueurs qualifiés pour cette équipe (respect de la règle de brûlage au sein du championnat jeunes reste valable à l'occasion de la journée des titres (voir article 4).

Les équipes sont convoquées par la commission sportive, en fonction de la structure du championnat jeunes :

9.1 Cas du tableau M 11

Le classement des équipes est obtenu par addition des points-rencontre sur les journées où l'équipe évoluait au niveau considéré (ex : si 4 tours en D2, alors les points-rencontres de ces 4 journées seront additionnés pour savoir si l'équipe va disputer finalement le titre en D2). Si plusieurs équipes **sont à égalité** de points à l'issue de la journée de championnat, elles seront classées par **un départage général** selon l'ordre suivant :

- 1- le quotient des parties gagnées par les parties perdues.
- 2- le quotient des manches gagnées par les manches perdues.
- 3- le quotient des points gagnés par les points perdus.
- 4- la présence dans l'équipe du plus jeune joueur.

D1 : finale disputée entre les deux équipes ayant obtenu les meilleurs résultats en D1 sur l'ensemble des 6 journées de championnat. **Pas d'arrêt au score acquis : les 4 simples sont à disputer.**

D2 : finale disputée entre les deux équipes ayant obtenu les meilleurs résultats en D2 sur l'ensemble des 6 journées de championnat. **Pas d'arrêt au score acquis : les 4 simples sont à disputer.**

En cas de finale s'arrêtant sur le score de 2 à 2, le départage se fera selon l'ordre suivant :

- 1- le quotient des manches gagnées par les manches perdues.
- 2- le quotient des points gagnés par les points perdus.
- 3- la présence dans l'équipe du plus jeune joueur.

9.2 Cas des tableaux M 13 et M 19

Pour chaque division, la finale opposera le vainqueur de la phase aller et le vainqueur de la phase retour. Pas d'arrêt au score acquis : les 4 simples sont à disputer.

En cas de finale s'arrêtant sur le score de 2 à 2, le départage se fera selon l'ordre suivant :

- 1- le quotient des manches gagnées par les manches perdues.
- 2- le quotient des points gagnés par les points perdus.
- 3- la présence dans l'équipe du plus jeune joueur.

Article 10 : TENUE. La tenue sportive est obligatoire (short, maillot...) conformément aux règlements fédéraux.

Article 11 : CHANGEMENT DE DATE OU DE LIEU DE RENCONTRE

► Date : une rencontre de journée « j » peut être **avancée ou reportée**, mais elle doit être jouée entre la journée « j - 1 » et la journée « j + 1 ». Par exemple, la 2^e journée du calendrier peut être avancée ou reportée par rapport au calendrier initial, mais elle doit être jouée après la 1^{ère} rencontre et avant la 3^e.

Néanmoins, s'agissant d'une compétition organisée en plateaux, il est difficile d'envisager un changement de date de rencontre puisque cela implique l'accord de plusieurs autres équipes concernées.

► En cas de changement de lieu de rencontre, négocié entre les clubs concernés, il suffit alors d'en informer le Comité.

Article 12 : RETARDS ET FORFAIT

► **RETARDS** : les équipes recevant ne peuvent prétendre à aucun retard. Les équipes visiteuses seront déclarées FORFAIT après 30 minutes de retard, **même si elles ont prévenu de ce retard.**

► **FORFAIT** : une équipe ayant **deux forfaits** sera éliminée du championnat et ses précédents résultats annulés.

Le responsable du championnat, en cas de non-respect du règlement, peut prononcer un forfait. La Commission Sportive Départementale entérine et statue sur les litiges.

► **FORFAIT au cours de la journée des titres** : 60 euros

Article 13 : RESERVES-RECLAMATIONS

Elles sont à inscrire au dos de la feuille de rencontre par l'adulte capitaine ou le juge-arbitre.

Article 14 : ENCADREMENT ET COACHING

L'accueil des équipes et l'encadrement général (gestion des feuilles de rencontre, si possible sur GIRPE ...) sont gérés par un adulte du club qui reçoit. Néanmoins, il est demandé aux clubs visiteurs d'assurer l'encadrement de leurs jeunes durant l'après-midi de compétition. **Autrement dit, quand une équipe est en déplacement, il est demandé qu'un adulte accompagnateur soit présent tout au long des rencontres.**

Dans chaque tableau, le coaching est autorisé durant les matches même si celui-ci reste à utiliser de façon précautionneuse afin de développer l'autonomie et le côté malin de nos jeunes joueurs. Quelques conseils avant que le jeune n'entre dans l'aire de jeu, suivis d'un débriefing après la partie, peuvent avoir des effets plus bénéfiques à moyen terme.

Article 15 : ENVOI DES RESULTATS

Les feuilles de rencontre, de préférence complétées sur GIRPE, devront être expédiées au comité **au plus tard le lundi suivant la compétition** par le club recevant. Des amendes ainsi que d'éventuelles sanctions sportives seront infligées aux clubs défaillants (cf. la grille tarifaire du CD28).

Cas particulier : si forfait non prévenu de l'équipe recevant, alors remboursement des frais de déplacement de l'équipe visiteuse : 1 € par kilomètre (kilométrage de club à club établi sur Internet, via « Michelin » ou « Mappy »).

Article 16 : ENGAGEMENT DES EQUIPES

Les engagements des équipes se font à l'aide de l'annexe « *Formulaire automatisé championnat jeunes* » à renvoyer **par email** à comite28tt@wanadoo.fr et kevin.hego@c-chartrestt.com

5. CRITERIUM FEDERAL

[Retour au sommaire](#)

Ouvert aux licenciés « compétition » de la FFTT.

- ▶ **Jeunes** : toutes et tous, Filles et Garçons.
- ▶ **Adultes** : toutes et tous, Dames et Messieurs.

Dates et heures de début de la compétition

1^{er} tour : séniors, le **vendredi 13 octobre 2023 à 20h30** / Jeunes : le **samedi 14 octobre à 14h.**
 2^e tour : séniors, le **vendredi 1^{er} décembre 2023 à 20h30** / Jeunes : le **samedi 2 décembre à 14h.**
 3^e tour : séniors, le **vendredi 26 janvier 2024 à 20h30** / Jeunes : le **samedi 27 janvier à 14h.**
 4^e tour : séniors, le **vendredi 5 avril 2024 à 20h30** / Jeunes : le **samedi 6 avril à 14h.**

Prix de l'inscription

	1 seul tour	2 tours	3 tours	4 tours
Séniors et vétérans	28,50 €	32,50 €	36,50 €	40,50 €
Juniors, Cadets, Minimes	17,50 €	21,50 €	25,50 €	29,50 €
Benjamins, Poussins	15 €	19 €	23 €	27 €

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

→ Pour le 1^{er} tour en Nationale et en Régionale : avant le **15/09/23**

→ **Pour le Département 28 :**

- **Pour le tour 1 : mercredi 27/09/2023**
- Pour les tours 2, 3 et 4 : en jeunes et en séniors, les clubs pourront rajouter de nouveaux inscrits **jusqu'à 15 jours avant le tour**. Un engagement vaut pour tous les tours restant à jouer.

Pour tour 2 : jeudi 16/11/23

Pour tour 3 : jeudi 11/01/24

Pour tour 4 : jeudi 21/03/24

RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION

Stéphane OLLIVIER – 06 71 26 89 74 - Email : stephane.ollivier2@laposte.net

Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41 – Email : comite28tt@wanadoo.fr

CRITÉRIUM FÉDÉRAL SAISON 2023 / 2024

Règlement départemental - Eure et Loir

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - Condition de participation et inscriptions

Le critérium fédéral est réservé aux licenciés « compétition » de la Fédération Française de Tennis de Table.

A tous les niveaux (national, régional, départemental), dès qu'un joueur s'inscrit au critérium fédéral, son inscription vaut pour tous les tours restant à jouer. Ainsi, une inscription dès le 1^{er} tour vaut pour les 4 tours de la saison, une inscription au 2^e tour vaut pour les tours 2, 3 et 4 de la saison ... **Une inscription est donc possible à chaque tour mais elle engage sur la totalité des tours restant.** Une absence sur l'un des tours concernés constitue donc un forfait.

Article 2 - Organisation Sportive

Le critérium fédéral comporte trois échelons : national, régional et départemental.

L'échelon national comprend deux divisions. Aux niveaux régional et départemental, le nombre de divisions est déterminé par l'échelon concerné.

Article 3 - Catégorie d'âge

Tout jeune qui change de catégorie d'âge est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du premier tour.

Article 4 - Cotations et classement

A chaque tour du critérium fédéral, les résultats des joueurs sont cotés selon le barème figurant dans les règlements fédéraux.

Le classement est établi après addition des points acquis par chaque joueur à chaque tour.

Article 5 – Mutation

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

Article 6 – Maternité

Toute féminine pendant sa grossesse et congé de maternité (certificat médical attestant l'impossibilité de participer aux compétitions) est maintenue dans l'échelon pour lequel elle était qualifiée.

Article 7 – Repêchage

En cas d'égalité aux points, pour un repêchage, l'avantage est donné au joueur le plus jeune.

Article 8 – Retard

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 (zéro) point et il peut disputer les parties lui restant à jouer.

Article 9 – Abandon

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final (*un barrage ou une partie de classement*) ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu **pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer** et marque les points en fonction de la place obtenue.

Article 10 – Transfert de points en cas d'abandon ou forfait (« Règlement administratif », article IV.202.2)

→ **Abandon** : Quand deux joueurs sont dans l'aire de jeu, il y a transfert de points classement entre les deux joueurs, que la partie aille ou non à son terme (c'est-à-dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie).

→ **Forfait** : Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non-jouée.

→ **Justification** : Pour tenir compte de circonstances particulières et justifiées, la commission sportive compétente peut décider de ne pas appliquer la perte de points pour la première partie non jouée (justifications à apporter par le joueur concerné).

Article 11 – Suspension

Un joueur suspendu n'est pas considéré comme forfait.

Il est maintenu (éventuellement en surnombre) dans sa division pour le tour suivant.

Article 12 - Examen des litiges

Dans chaque cas, il appartient à chaque commission sportive compétente de statuer compte tenu des motifs invoqués et après enquête sur les cas particuliers.

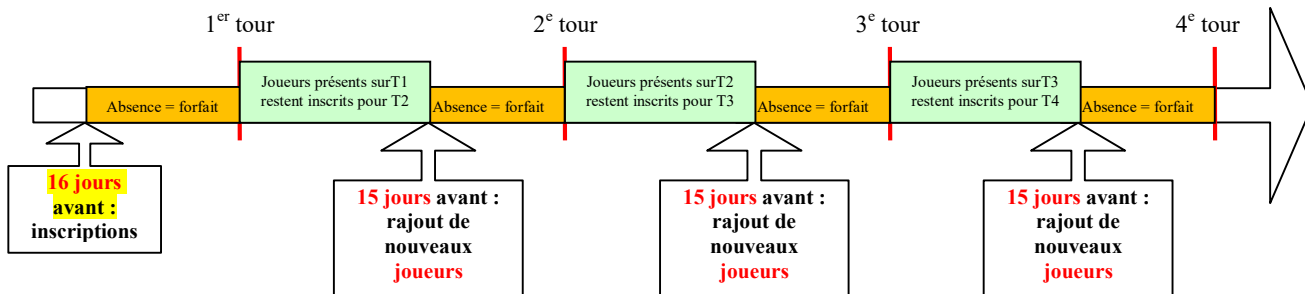
CHAPITRE 2 : ECHELON DEPARTEMENTAL

Article 13 – Organisation

Le comité départemental d'Eure et Loir de Tennis de Table est responsable de l'organisation de l'échelon départemental du critérium fédéral.

Article 14 – Inscriptions

Jusqu'à 15 jours avant un tour de CF, un club pourra transmettre au comité **le nom des nouveaux joueurs** qu'il souhaite rajouter au CF.



Article 15 - Placement des joueurs dans les divisions départementales

Pour la saison 2023-2024, chaque tableau **jeunes** et chaque tableau **adultes** sera constitué de **12 joueurs**.

A chaque tour, les joueurs sont placés dans les divisions départementales en fonction de leurs points classement, exception faite :

- Pour le 1^{er} tour, chaque joueur ayant fini 1^{er} dans une division départementale au 4^e tour de la saison précédente montera dans la division supérieure pour la nouvelle saison, s'il se réinscrit dès le 1^{er} tour
- Des joueurs montant de la division inférieure pour les tours 2 à 4
- Des joueurs qui se maintiennent dans leur division au tour « n + 1 », suite au classement général de la division au tour « n »
- Des joueurs descendants de la division supérieure (**descente d'une seule division entre 2 tours**)
- **Plus 2 intégrations, au maximum, de nouveaux joueurs selon étude de leurs points classement de la phase concernée :**
 - Intégration directe en D1 à partir de 1200 pts classement minimum
 - Intégration directe en D2 à partir de 1000 pts classement minimum
 - Intégration directe en D3 à partir de 800 pts classement minimum
 - Intégration directe en D4 à partir de 600 pts classement minimum

En-dessous de 600 pts, les joueurs seront intégrés dans la dernière division départementale.

Remarque : si les places d'intégration de nouveaux joueurs ne sont pas pourvues, le Comité augmentera le nombre de joueurs à se maintenir dans le tableau concerné.

Exemple : lors du 2^e tour, la D2 séniors sera composée des 3 montants de D3 du 1^{er} tour + des 3 descendants de D1 + de 4 joueurs maintenus de D2 du 1^{er} tour + 2 joueurs nouveaux selon étude de leurs points classement.

Article 16 - Déroulement sportif

Toutes les divisions masculines sont des divisions de **12** joueurs répartis en deux poules de **six** joueurs suivis d'un tableau à classement intégral **sur deux tours** (équivalent d'une demi-finale puis d'une finale) :

- 1^{er} contre 2^e de l'autre poule
 - 3^e contre 4^e de l'autre poule
 - 5^e contre 6^e de l'autre poule
- Puis ensuite tour « finale » pour classement intégral

Division seniors dames : S'il y a moins de 5 participantes, les féminines seront intégrées dans les divisions masculines. La commission sportive se réserve le droit de modifier les tableaux en fonction des demandes des féminines et dans leur intérêt.

Les listes définitives des joueurs participant au critérium seront arrêtées **le jeudi à 16h00 veille du tour de critérium fédéral**, ceci afin de permettre aux Jugés-Arbitres de préparer au mieux la compétition pour éviter des retards. **Cela aura pour éventuelles conséquences d'avoir des divisions incomplètes à tout niveau départemental si forfait d'un ou plusieurs joueurs après l'échéance fixée. Il n'y aura alors pas de repêchage systématique.**

→ Cas d'une dernière division incomplète :

- Si la dernière division comporte 1 à 4 joueurs, ils seront intégrés dans la **division supérieure qui comptera alors de 13 à 16 joueurs**. Dans ce cas, nous utiliserons l'ancienne formule du CF (4 poules de 3 ou 4 joueurs ; barrage 2^e contre 3^e (pour JA : modèle n°11 SPIDD) ; partie montante pour les places 1 à 8 et partie descendante pour les places 9 à 16).

Grille de placement des joueurs et joueuses dans le tableau de 16 à simple KO.

À l'issue des poules, il est attribué la lettre A à la poule 1, la lettre B à la poule 2 et les lettres C et D aux autres poules par tirage au sort intégral. (Modèle n°11 SPIDD)

Classement	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1 ^{er}	1	16	9	8
2 ^{ème}	13	4	5	12
3 ^{ème}	11	6	3	14
4 ^{ème}	7	10	15	2

- Si la dernière division comporte, comporte 5 à 7 joueurs, **une poule unique sera formée**. La compétition se déroulera alors sous forme de « top », le classement final de la poule étant le classement général de la division.
- Si la dernière division comporte, comporte 8 à 11 joueurs, la compétition se déroulera **en deux poules (de 4 à 6 joueurs), avec deux tours en sortie de poule** (croisement 1^{er} contre 2^e de l'autre poule, 3^e contre 4^e de l'autre poule et possiblement 5^e contre 6^e de l'autre poule).

Article 17 - Placement des joueurs en poules

Les joueurs sont placés dans les deux poules de 6 joueurs **en tenant compte des points inscrits sur la licence pour la phase en cours**. En cas d'égalité de points classement, un tirage au sort est effectué.

Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association, de deux associations ayant constitué une entente ou de même parenté doivent être placés dans des poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1^{er} tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus dans la poule.

Si la division n'est pas complète, **les places vacantes seront attribuées dans les poules conformément aux règles de juge-arbitrage en vigueur (priorité à la poule A, pour protéger le n°1 dans l'ordre de valeur)**.

Article 18 - Classement des joueurs dans une poule

a) Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points acquis après chaque partie. **Une victoire attribue 2 points, une défaite attribue 1 point. En cas d'absence à l'appel de son nom, d'abandon, de refus de jouer ou de disqualification le joueur marque 0 point.**

b) Lorsque deux participants terminent à égalité de points, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.

c) Lorsque plus de deux participants terminent à égalité de points, il est établi un nouveau classement entre les ex-æquo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés en faisant le total des points, puis, si nécessaire, le quotient des manches gagnées par les manches perdues et, si l'égalité persiste, le quotient des points gagnés par les points perdus.

d) Dès que l'un (ou plusieurs) des ex-aequo peut être classé, on reprend la procédure décrite ci-dessus pour les joueurs restant à égalité.

e) En cas d'égalité persistante, un tirage au sort est effectué.

Article 19 – Montées

→ Vers la Régionale :

A chaque tour, le nombre de montées de départementale 1 à l'échelon régional est fixé par la commission sportive régionale. **Pour les 3 premiers tours, les deux premiers de D1 séniors messieurs montent en régionale. Dans chaque catégorie jeunes, seul le premier de D1 monte en régionale.**

→ Le nombre de montées entre deux divisions départementales est fixé à 3.

Article 20 – Descentes

Entre deux divisions départementales, le nombre de descente est de 3, **au minimum**. Dans chaque catégorie d'âge, le nombre de descentes du niveau régional impactera ensuite le nombre de descentes dans les divisions départementales. **Le nombre exact de descentes ne sera donc connu qu'après le WE du critérium fédéral**, en

fonction des résultats régionaux de chaque catégorie d'âge.

Article 21 – Forfait excusé / Forfait non-excuse

a) Forfait excusé :

Tout joueur, engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement ainsi que sa participation aux tours suivants. En cas d'impossibilité, son absence doit être signalée d'urgence au Comité pour permettre à celui-ci de procéder à son remplacement. Cette absence sera alors enregistrée en « forfait excusé ». Le joueur :

- Marque 0 « point CF » pour le tour concerné
- Au niveau national et/ou régional, basculera en « forfait général » au bout de 2 forfaits excusés sur la saison
- **Au niveau départemental, pourra participer au(x) tour(s) restant à disputer, quel que soit son nombre de « forfaits excusés »**

b) Forfait non-excuse :

Tout joueur absent sur un tour de CF sans en avoir informé l'organisateur **sera exclu de l'épreuve jusqu'à la fin de saison, sans possibilité de s'y réinscrire.** Autrement dit, **aucun forfait non-excuse ne sera toléré.** Un joueur en « forfait non-excuse » devra également s'acquitter des droits d'engagement à partir dudit tour.

Article 22 - Droit d'inscription

Chaque saison, tout joueur participant au critérium fédéral doit acquitter par l'intermédiaire de son association :

- Un droit d'inscription forfaitaire (fixe) pour la FFTT et la Ligue, dès la participation à un tour du CF :
 - o En séniors : 24,50 €
 - o En juniors, cadets et minimes : 13,50 €
 - o En benjamins et poussins : 11 €

- Un droit d'inscription pour le Comité, dont le montant varie selon le nombre de tours :
 - o En séniors : 16 € pour 4 tours / 12 € pour 3 tours / 8 € pour 2 tours / 4 € pour 1 tour
 - o En juniors, cadets et minimes : 16 € pour 4 tours / 12 € pour 3 tours / 8 € pour 2 tours / 4 € pour 1 tour
 - o En benjamins et poussins : 16 € pour 4 tours / 12 € pour 3 tours / 8 € pour 2 tours / 4 € pour 1 tour

6. FINALES DEPARTEMENTALES PAR CLASSEMENT (balles 3* fournies par le Comité)

OUVERT AUX

Licenciés **compétition** (F et G) de + de 9 ans (année de naissance : **2014** ou avant)

DATES ET HORAIRES DE LA COMPETITION

→ Echelon départemental : dimanche 18 février 2024

H8 : début estimé à 9h / H10, H12 et H15 : début estimé à 10h30

Tableaux féminins : début estimé à 13h30

à Chartres Roskopf

→ Echelon Régional : lundi 26 mai 2024

à Fontaine-la-Guyon (28) et Aubigny-sur-Nère (18)

PRIX DE L'INSCRIPTION

8 euros (niveau départemental)

DATE LIMITE D'ENVOI **DES CONFIRMATIONS DE PARTICIPATION** des pré-qualifié(e)s AU SECRETARIAT DU COMITE D'EURE ET LOIR

Vendredi 9 février 2024

RESPONSABLES DE LA COMPETITION

Jean-Yves GALLARD - 06 14 37 03 33
Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41

FINALES DEPARTEMENTALES PAR CLASSEMENT

REGLEMENT

Remarque : L'horaire général sera adressé aux clubs après la clôture des inscriptions du **9 février 2024**.
Les organisateurs s'efforceront de lancer les finales en même temps, sur la même tranche horaire.
L'horaire précis de début de chaque tableau sera calculé en conséquence, d'où actuellement seulement un horaire estimatif de début.

Article 1 :

Chaque comité départemental organise, à la date fixée par la commission sportive départementale, l'épreuve au sein de son département.

Article 2 : Conditions de participation

Les Finales Fédérales par Classement sont réservées aux joueurs et joueuses licencié(e)s « compétition » à la FFTT. Seuls les poussins ne peuvent pas participer : cette épreuve est donc ouverte aux joueuses/joueurs à partir de la catégorie d'âge « benjamin ».

L'épreuve se déroule en trois échelons :

- Échelon départemental
- Échelon régional
- Échelon national

L'échelon départemental ne peut pas se dérouler avant la diffusion du classement officiel de début janvier.

Article 3 : Engagements et droits d'inscription

Les engagements sont effectués sous la responsabilité de l'association à l'échelon intéressé.
Tout qualifié doit acquitter un droit d'inscription pour les échelons : national, régional et départemental.
Ce droit au niveau départemental est de **8,00 €**.

Article 4 : Tableaux

Les Finales Fédérales par Classement comportent 8 tableaux :

DAMES

Tableau F5 : joueuses classées 5 (soit compris entre 500 et 599 points)

Tableau F7 : joueuses classées 6 et 7 (soit compris entre 600 et 799 points)

Tableau F9 : joueuses classées 8 et 9 (soit compris entre 800 et 999 points)

Tableau F12 : joueuses classées 10, 11 et 12 (soit compris entre 1000 et 1299 points)

MESSIEURS

Tableau H8 : joueurs classés 5, 6, 7 et 8 (soit compris entre 500 et 899 points)

Tableau H10 : joueurs classés 9 et 10 (soit compris entre 900 et 1099 points)

Tableau H12 : joueurs classés 11 et 12 (soit compris entre 1100 et 1299 points)

Tableau H15 : joueurs classés 13, 14 et 15 (soit compris entre 1300 et 1599 points)

Les classements à prendre en compte sont les classements officiels diffusés **début de la 2^e phase.**

Pour certains tableaux, suivant le nombre de qualifiés, les joueurs seront pris directement au niveau régional.

Article 5 : Déroulement sportif

A tous les échelons et dans tous les tableaux, les parties se disputent aux meilleures des 5 manches de 11 points. Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis en poule de 3 (**exceptionnellement, poules de 2 car pas de poule de 4 joueurs**). Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association, doivent être placés dans des

poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1er tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus dans la poule.

Les joueurs sont placés dans les poules en tenant compte :

- soit des points qualificatifs de la compétition concernée
- soit des points inscrits sur la licence pour la phase en cours.

En cas d'égalité, un tirage au sort est effectué.

Tous les joueurs sortent de poule et sont alors placés dans le tableau final de la manière suivante :

Ci-dessous un exemple de 16 poules de 3 joueurs dans un tableau de 64 joueurs :

* Les vainqueurs de poule :

- le vainqueur de la poule 1 à la place 1 ;
- le vainqueur de la poule 2 à la place 64 ;
- les vainqueurs des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 32 et 33 ;
- les vainqueurs des poules 5 à 8 par tirage au sort pour les places 16-17 et 48-49 ;
- les vainqueurs des poules 9 à 16 par TOS pour les places 8-9, 24-25, 40-41 et 56-57 ;
- etc. ;

* Les joueurs classés 2^{ème} de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif ;

* Les joueurs classés 3^{ème} de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leur 2^o de poules, mais dans le quart opposé.

Tous les joueurs sont placés dans le tableau final à élimination directe où les places de classement 1 à X peuvent être jouées suivant le nombre de participants et des quotas de qualification pour les finales régionales par classement.

Article 6 : Forfait

Tout(e) qualifié(e) ayant confirmé sa participation à l'échelon Départemental se verra, en cas de forfait non excuser la veille de la compétition, infliger une pénalité financière de **10 euros**.

Article 7 : Qualification à l'échelon régional

L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

La ligue détermine le nombre de qualifié(e)s par département pour chaque tableau.

Article 8 : Récompenses pour chaque tableau

Les finales étant lancées sur la même tranche horaire, **les récompenses seront remises à la fin pour l'ensemble des tableaux.**

1^{er} : Coupe

2^e : Médaille

3^e : Médaille

7. CHAMPIONNATS D'EURE ET LOIR OPEN (balles 3* fournies par le Comité)**OUVERT A**

Toutes les joueuses et tous les joueurs en licence compétition FFTT.

Aucune condition de participation préalable au critérium fédéral.

Pour les 2 tableaux handisport : peut-être besoin d'une licence FFH, selon l'organisation qui sera prévue avec le CD Handisport 28.

DATES ET HORAIRES DE LA COMPETITION

	Tableau	Estimation début	Tableau	Estimation début
Samedi 18 mai 2024 à La Loupe	Simple poussins G (-9 ans PG)	11h30	Simple poussines (-9 ans PF)	13h
	Simple minimales G (-13 ans MG)	10h	Simple minimales F (-13 ans MF)	13h
	Simple juniors G (-19 ans JG)	10h	Simple juniors F (-19 ans JF)	13h
	Doubles PG	13h	Doubles PF	14h
	Doubles MG	11h30	Doubles MF	14h
	Doubles JG	11h30	Doubles JF	14h

	Tableau	Estimation début	Tableau	Estimation début
Dimanche 19 mai 2024 à La Loupe	Simple benjamins G (-11 ans BG)	10h	Simple benjamins (-11 ans BF)	13h
	Simple cadets G (-15 ans CG)	10h	Simple cadettes (-15 ans CF)	13h
	Simple seniors M	10h30	Simple seniors D	13h
	Doubles BG	12h	Doubles BF	14h
	Doubles CG	12h30	Doubles CF	14h
	Doubles SM	12h30	Doubles SD	14h
	Simple Handisport assis (mixte)	14h30	Simple Handisport debout (mixte)	14h30

PRIX DE L'INSCRIPTION

- ▶ Gratuité (simples et doubles) si participation à 3 ou 4 tours du critérium fédéral sur la saison.
- ▶ Si participation à moins de 3 tours de critérium fédéral sur la saison, alors inscription payante :

En simples : 8 € par adulte par tableau / 5 € par jeune par tableau

En doubles : 8 € par double SM ou SD / 5 € par double jeunes

▶ Pour les licenciés FFH : 8 € - 50% (prise en charge par le Comité) = 4 € par joueuse ou joueur.

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Vendredi 03 mai 2024 par mail à comite28tt@wanadoo.fr

RESPONSABLES DE LA COMPETITION

Jean-Yves GALLARD - 06 14 37 03 33 / Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41

CHAMPIONNATS D'EURE & LOIR OPEN

Samedi 18 mai et dimanche 19 mai 2024

Remarque : L'horaire général sera adressé aux clubs après la clôture des inscriptions du 03 mai 2024. Chaque journée, les organisateurs s'efforceront de lancer les finales en même temps, sur la même tranche horaire. L'horaire précis de début de chaque tableau sera calculé en conséquence, d'où actuellement seulement un horaire estimatif de début.

Article 1 : Conditions de participation et coût

Les journées des championnats d'Eure et Loir sont réservées aux joueurs et joueuses licencié(e)s « compétition » à la FFTT. Depuis la saison 2019-2020, la compétition est devenue un tournoi open dont l'inscription :

- Est gratuite pour les joueurs ayant disputé 3 ou 4 tours de critérium fédéral sur la saison écoulée
- Est payante dans le cas contraire (moins de 3 tours du critérium fédéral sur la saison écoulée) : 8 € pour un sénior-vétéran et 5 € pour un jeune

Article 2 : Titres attribués

A/ Six (ou 7) titres en Seniors :

En simples	En doubles
Championne d'Eure et Loir Toutes Séries Dames	Championnes d'Eure et Loir Doubles Dames
Champion d'Eure et Loir Toutes Séries Messieurs	Champions d'Eure et Loir Doubles Messieurs
Champion d'Eure et Loir Handisport assis	
Champion d'Eure et Loir Handisport debout	
Tableau supplémentaire, s'il ne bloque pas l'horaire général : Champions d'Eure et Loir Doubles Mixtes	

B/ Vingt titres en Jeunes :

En simples	En doubles
Championne d'Eure et Loir – 9 ans filles	Championnes d'Eure et Loir doubles - 9 ans filles
Champion d'Eure et Loir – 9 ans garçons	Champions d'Eure et Loir doubles – 9 ans garçons
Championne d'Eure et Loir – 11 ans filles	Championnes d'Eure et Loir doubles - 11 ans filles
Champion d'Eure et Loir – 11 ans garçons	Champions d'Eure et Loir doubles – 11 ans garçons
Championne d'Eure et Loir – 13 ans filles	Championnes d'Eure et Loir doubles - 13 ans filles
Champion d'Eure et Loir – 13 ans garçons	Champions d'Eure et Loir doubles – 13 ans garçons
Championne d'Eure et Loir – 15 ans filles	Championnes d'Eure et Loir doubles - 15 ans filles
Champion d'Eure et Loir – 15 ans garçons	Champions d'Eure et Loir doubles – 15 ans garçons
Championne d'Eure et Loir – 19 ans filles	Championnes d'Eure et Loir doubles - 19 ans filles
Champion d'Eure et Loir – 19 ans garçons	Champions d'Eure et Loir doubles – 19 ans garçons

Article 3 : Inscription

Que ce soit en jeunes ou en séniors, les tableaux ne sont pas bornés en nombre de participants. Tous les joueurs souhaitant s'inscrire seront acceptés, à conditions de respecter la règle suivante :

Pour chaque joueur, un seul tableau de simples et un seul tableau de doubles est possible sur une même

journée **sauf cas particulier étudié par les organisateurs et les JA (ex : cas des féminines, si elles ne sont pas nombreuses = dérogation pour participer à plusieurs tableaux de simples et/ou de doubles, le même jour)**

Un jeune peut participer dans sa catégorie d'âge (ex : *moins de 11 ans*) **et/ou** sur l'autre journée de compétition, dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure. **Un jeune n'a donc pas d'obligation de participer forcément dans sa catégorie d'âge.**

Ce sont les points licence de la 2^e phase qui seront pris en compte lors de l'inscription.

Article 4 : Déroulement sportif, en jeune et en séniors

► En simples :

* **Si le nombre d'inscrits est suffisant**, un tableau de simples se déroule en poules puis tableau final à élimination directe. Les joueurs sont placés, en fonction de leurs points classement du mois de janvier, dans une poule de 3 joueurs (*exceptionnellement 4, pour éviter une poule de 2 joueurs*) où les deux premiers sont qualifiés pour le tableau final à élimination directe. Les poules sont faites de manière à éviter que deux joueurs d'une même association ne soient dans une même poule. Si cela ne peut être le cas, les parties entre joueurs d'une même association doivent avoir lieu le plus rapidement possible.

* **Si le nombre d'inscrits est assez faible**, les organisateurs en accord avec les JA auront la latitude pour choisir la formule la mieux adaptée [ex : « formule top » = poule unique sans tableau final ... ou alors deux poules, avec 1 ou 2 partie(s) en sortie de poule ...]. L'organisation d'un **tableau mixte de simples** sera même possible, si besoin.

* **Seule la finale de chaque tableau de simples** est disputée, les JA s'efforçant de les lancer sur la même tranche horaire. La « petite finale de simples » (places 3 et 4) n'est donc pas jouée.

► En doubles :

* **Si le nombre d'équipes est suffisant**, un tableau de doubles se déroule directement en tableau final à élimination directe. Les paires sont placées, en fonction de l'addition des points classement (2^e phase) des 2 joueurs. Il n'y a pas de restriction d'appartenance à une association pour la composition des paires de double, la mixité n'est pas autorisée (sauf dans le tableau dédié, s'il a lieu).

* **Si le nombre d'équipes est assez faible**, les organisateurs en accord avec les JA auront la latitude pour choisir la formule la mieux adaptée [ex : « formule top » = poule unique sans tableau final).

* **Seule la finale de chaque tableau de doubles** est disputée, les JA s'efforçant de les lancer sur la même tranche horaire. La « petite finale de doubles » (places 3 et 4) n'est donc pas jouée.

Article 5 : Arbitrage des parties

L'arbitrage des parties est assuré par les joueurs. Tout joueur refusant d'arbitrer sera exclu de la compétition ou perdra le bénéfice des récompenses qu'il avait gagnées sur le plan sportif.

Article 6 : Forfait

Tout(e) qualifié(e) ayant confirmé sa participation à l'échelon départemental se verra, en cas de forfait non excusé la veille de la compétition, infliger une pénalité financière de 14 €.

Article 7 : Date de compétition par catégorie

Les tableaux -9, -13 et -19 ans, garçons et filles ainsi que les doubles des catégories correspondantes auront lieu le samedi 18 **mai 2024**.

Les tableaux -11, -15 et séniors, garçons et filles ainsi que les doubles des catégories correspondantes auront lieu le dimanche 19 **mai 2024**.

Article 8 : Récompenses

Les finales étant lancées sur la même tranche horaire, les récompenses seront remises à la fin de chaque journée pour l'ensemble des tableaux.

→ En simples :

1^{er} : trophée

2^e : coupe pour SM et SD ; médaille pour les autres tableaux

3^e et 4^e : médailles

→ En doubles :

1^{er} : coupe pour l'équipe + médailles aux joueurs

2^e : coupe pour l'équipe + médailles aux joueurs

8. COUPE D'EURE ET LOIR ADULTES (balles 3* fournies par le Comité)

OUVERT A

Tous les licenciés « compétition », F et G, nés **en 2014** et avant.

DATES ET HORAIRES DE LA COMPETITION

1^{ère} journée : Vendredi 24 mai 2024 ; Poules : début des rencontres à 20h30 à Fontaine-la-Guyon

2^e journée, pour les 2 équipes sortant de poule : Vendredi 07 juin 2024 tour final ; début des rencontres à 20h30 à Nogent-le-Roi

PRIX DE L'INSCRIPTION

22 euros par équipe

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Vendredi 17 mai 2024

RESPONSABLES DE LA COMPETITION

Michel GODARD – 06 30 70 14 48

E-mail : m.godardm@laposte.net

Daniel DAVID – 06 22 32 46 72

E-Mail: danieldavid28190@gmail.com

Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41

COUPE D'EURE ET LOIR ADULTES

REGLEMENT

Article 1 : Organisation

La coupe d'Eure et Loir est une compétition par équipes de deux joueurs/joueuses, organisée par la commission sportive. Elle est placée sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par cette commission. Les rencontres se dérouleront **2** journées, **le vendredi soir**.

- **Première journée : vendredi 24 mai (les trois tours de poules).**
- **Deuxième journée, pour les deux équipes sortant de poule : vendredi 07 juin 2024 (les ¼ de finales, les ½ finales et les finales).**

Article 2 : Les participants

Tous les joueurs licenciés « compétition » du département né(e)s en **2014** et avant, peuvent composer une équipe pour la « Coupe d'Eure et Loir adultes » sous réserve de respecter le règlement de la F.F.T.T. s'appliquant à leur catégorie. La présentation de la licence à jour est obligatoire.

Les jeunes joueurs ou joueuses, de benjamins à juniors, peuvent participer, sans aucun sur classement, aux épreuves individuelles et par équipes organisées dans les catégories d'âge supérieures à la leur.

A partir de la catégorie benjamins, les jeunes peuvent donc participer à la coupe d'Eure et Loir.

La commission médicale fédérale et la direction technique nationale rappellent néanmoins que :

- le volume de compétition doit être adapté au jeune âge des joueurs ;
- les horaires des épreuves seniors auxquels participent les jeunes joueurs ou joueuses doivent être compatibles avec la nécessité de protection de la santé des sportifs prévu à l'article L231-5 du code du sport.

Les poussins et poussines, quant à eux, ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors : il ne leur est donc pas possible de participer à la coupe d'Eure et Loir !

Article 3 : La formation des équipes, le remplacement d'un joueur et le forfait d'une équipe

Une équipe peut être formée de deux garçons, de deux filles ou peut être mixte. Lors de l'inscription, le nom des joueurs de l'équipe devra être précisé. Les points classement pris en compte seront ceux du début de la 2^{ème} phase (= pas les points mensuels).

Chaque joueur (se) ne pourra participer qu'à un seul tableau et une seule et même équipe tout au long des épreuves, les rencontres des différents tableaux se déroulant aux mêmes journées.

Un joueur, forfait lors d'un tour, pourra être remplacé par n'importe quel joueur, si et seulement si son nombre de point ne dépassent pas le nombre de point du joueur remplacé. Le joueur annoncé dans la composition de l'équipe mais forfait sur la 1^{ère} journée pourra réintégrer son équipe lors de la 2^e journée sur présentation d'un certificat médical.

Une équipe forfait la 1^{ère} journée, le sera par conséquent la seconde.

Chaque équipe faisant l'objet d'un « forfait non justifié » auprès du responsable de la coupe ou du secrétariat du Comité, se verra pénalisée par une amende équivalente au montant de son engagement.

Une équipe peut être formée d'une entente de club. L'équipe d'entente portera obligatoirement le numéro 1 et ensuite pour chaque club respectif de l'entente, l'équipe suivante aura le numéro 2.

Article 4 : Le déroulement de la compétition

4.1 La répartition des équipes dans les tableaux

Les inscriptions des équipes se font librement : il n'y a plus de bornage pré-établi pour les tableaux.

Concrètement, les équipes inscrites sont classées par ordre de points décroissant (*cumul des deux joueurs annoncés dans la composition initiale – points de début de 2^{ème} phase*). Les équipes ainsi classées sont prises **en bloc de 16 pour former un tableau complet**. Cinq tableaux sont envisagés et sont désignés par le nom de bénévoles ayant œuvré pour le tennis de table eurélien :

1. Les équipes classées de 1 à 16 dans le tableau « Jean BENIC »
2. Les équipes classées de 17 à 32 dans le tableau « Jean MAIGNAN »
3. Les équipes classées de 33 à 48 dans le tableau « Michel POCHIC »
4. Les équipes classées de 49 à 64 dans le tableau « Emile COUBAT »
5. Les équipes classées de 65 à 80 dans le tableau « Janine BERTHIER »

ATTENTION : si deux ou plusieurs équipes ont le même nombre de points pour le placement dans les différents tableaux, la priorité sera donnée à l'équipe qui a le plus jeune joueur.

Si le dernier tableau n'est pas complet à 16 équipes, une formule sera choisie par les organisateurs afin de faire jouer suffisamment les équipes du dernier tableau, en nous acheminant aussi vers une demi-finale puis une finale au dernier tour. Parmi les adaptations possibles, citons par exemple :

- respect de la formule avec poules puis tableau final, avec quelques poules incomplètes formées seulement de deux équipes
- poule(s) à plus de 3 équipes, plusieurs rencontres de la même poule pouvant alors être lancées en même temps
- si très peu d'équipes, intégration dans le tableau précédent avec alors une ou plusieurs poules de 4 équipes (plusieurs rencontres de la poule lancées en même temps)

Si nous avons plus de 80 équipes inscrites, de nouveaux tableaux seront créés pour répondre au nombre total d'équipes inscrites.

Au 17 mai 2024, les tableaux seront ainsi constitués et ne seront plus modifiables (*pour une inscription oubliée ou une modification de la composition d'une équipe...*).

4.2 La répartition des 16 équipes dans les poules

A l'intérieur du bloc de 16 équipes classées par ordre de points décroissant, les poules de chaque tableau seront constituées de la façon suivante :

	Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1^{ère}	Equipe n° 1	Equipe n° 2	Equipe n°3	Equipe n° 4
2^{ème}	Tirage au sort d'une équipe entre n°5 et n°8 dans chaque poule			
3^{ème}	Tirage au sort d'une équipe entre n°9 et n°12 dans chaque poule			
4^{ème}	Tirage au sort d'une équipe entre n°13 et n°16 dans chaque poule			

Dans la mesure du possible, les organisateurs éviteront que deux équipes d'un même club ne soient dans la même poule.

Dans chaque tableau, 4 poules de 4 équipes sont formées, les deux premières étant qualifiées pour disputer le tableau à élimination directe (1/4 de finale puis 1/2 finale puis finale).

L'attribution des points rencontre :

En poule, l'attribution des points rencontre se fait de la façon suivante :

- 2 points pour une équipe victorieuse
- 1 point pour une équipe perdante, mais ayant disputé la rencontre dans le respect des règles de composition
- 0 point pour une équipe forfait ou n'ayant pas présenté une composition réglementaire. Dans ce cas, l'équipe perd sur le score de 3 parties à 0, avec 11-00 à chaque manche.

Si deux ou plusieurs équipes **sont à égalité** de points rencontre, à l'issue des poules, elles seront classées par **un départage général** selon l'ordre suivant :

- 1- le quotient des parties gagnées par les parties perdues.
- 2- le quotient des manches gagnées par les manches perdues.
- 3- le quotient des points gagnés par les points perdus.
- 4- la présence dans l'équipe du plus jeune joueur.

4.3 Le placement dans le tableau à élimination directe

Les deux équipes sortant de poule sont placées dans le tableau de la façon suivante :

- L'équipe vainqueur de la poule 1 à la place 1
- L'équipe vainqueur de la poule 2 à la place 8
- L'équipe vainqueur des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 4 ou 5
- Les équipes classées 2^{ème} de poule par tirage au sort dans les places 2, 3, 6 et 7, dans la moitié de tableau opposée à leur 1^{er} de poule respectif.

4.4 Le déroulement d'une rencontre

Dans les poules ou le tableau final, **une rencontre s'arrêtera au score acquis** (1^{ère} équipe qui remporte trois parties).

Les joueurs seront désignés par les lettres **A et B** d'une part, et **X et Y** d'autre part.

Les parties seront disputées dans l'ordre suivant :

[A contre X] - [B contre Y] - [Double : AB contre XY] - [A contre Y] - [B contre X]

Chaque partie se déroulera en 3 manches gagnantes de 11 points.

Article 5 : Les récompenses

- 1^{er} : coupe pour chaque joueur
- 2^e : coupe pour chaque joueur
- 3^e : coupe pour chaque joueur

Article 6 : Les inscriptions

Le montant des inscriptions est fixé à **22 euros par équipe** et la date limite est fixée au **Vendredi 17 mai 2024 dernier délai**.

Les bordereaux d'inscriptions devront parvenir au Comité impérativement avant la date limite d'inscription.

9. COUPE MIXTE DÉPARTEMENTALE (balles 3* fournies par le Comité)

OUVERT

Aux licenciés **COMPÉTITION** et **LOISIR** (basculera en « compétition » **seulement si le partenaire** a une licence « compétition ») à partir de la catégorie d'âge « benjamin 1^{ère} année » (année de naissance : **2014 ou avant**)

DATES DE LA COMPETITION

Dimanche 24 mars 2024. Pointage 13h30, début 14h à Chartres Rosskopf

Finale Régionale: (Dimanche 09 juin 2024) à Châteaudun (28)

PRIX DE L'INSCRIPTION

6 euros par équipe

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Vendredi 15 mars 2024

RESPONSABLE DE LA COMPETITION

Claude Hélix - 06 52 36 45 15 - claudhelx@gmail.com
Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41 - comite28tt@wanadoo.fr

COUPE MIXTE DÉPARTEMENTALE - *RÈGLEMENT 2023-2024*

Article 1 : PRESENTATION GENERALE

La Coupe Mixte est une compétition destinée à des joueuses et joueurs de tous les âges **EXCEPTES LES POUSSINS ET POUSSINES** (cf article 3), qui se déroule sur un tour (déroulement de la compétition, cf. article 7).

GRUPE 1 : LICENCES COMPÉTITION

- Tableau 1 : 1000 à 1599 points
- Tableau 2 : 1600 à 1999 points
- Tableau 3 : 2000 à 2399 points
- Tableau 4 : au moins 2400 points

GRUPE 2 : LICENCES LOISIR

- Tableau 5 : pour toutes les équipes avec licences LOISIR

Article 2 : COMPOSITION DES ÉQUIPES

Chaque équipe devra être composée **d'un joueur et d'une joueuse**, à partir de la catégorie d'âge benjamin 1^{ère} année, c'est-à-dire pour les **personnes nées en 2014 ou avant**. Chaque équipe sera composée de 2 personnes d'un même club ou de clubs différents.

Si une personne en licence LOISIR est inscrite avec une personne en licence COMPÉTITION, l'équipe participera au tableau correspondant du groupe 1, et **sa licence basculera automatiquement en COMPÉTITION** (pour cause d'enregistrement des parties sous SPID).

Si deux licenciés loisir forment une équipe, alors ils participeront dans le groupe 2, tableau 5.

Chaque équipe devra s'acquitter d'un **droit d'engagement**, imputé sur le compte-club. En cas d'entente, bien évidemment le droit d'engagement sera partagé entre les 2 clubs associés pour l'occasion.

Article 3 : DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Cette compétition faisant partie intégrante des *Compétitions Départementales*, elle sera dirigée par un juge-arbitre désigné par la Commission Départementale d'Arbitrage.

Chaque partie se déroulera au meilleur des 5 manches de 11 points.

Dans chaque rencontre, les parties se joueront selon l'ordre suivant : **A-X / B-Y / Double / A-Y / B-X**. **Chaque rencontre s'arrêtera au score acquis**, dès qu'une équipe aura gagné 3 parties la rencontre sera terminée. Toute partie commencée devra aller à son terme.

Formule pour chaque tableau

En fonction du nombre d'équipes engagées dans chaque tableau, et en fonction du nombre de tables disponibles, le JA, en accord avec un membre de la Commission Sportive, choisira la formule la plus adaptée pour chaque tableau. L'objectif sera de faire jouer au maximum, dans le respect des horaires prévus. Il pourra,

par exemple, fusionner deux tableaux si le nombre d'équipes inscrites est insuffisant dans chacun d'entre eux. Les modifications décidées par le JA, prises au profit des équipes engagées, seront sans appel.

Exemples de formules :

- *Poules de 3 équipes puis tableau final, soit à classement intégral complet soit à classement intégral partiel (ex : classement intégral effectué à partir des ½ finales. Les équipes éliminées avant seront classées en fonction du tour auquel elles auront perdu et en fonction du classement des équipes qui les auront éliminées).*
- *Poule unique = formule « top », sans tableau final.*
- *Uniquement un tableau final, soit à classement intégral complet soit à classement intégral partiel (ex : classement intégral effectué à partir des ½ finales. Les équipes éliminées avant seront classées en fonction du tour auquel elles auront perdu et en fonction du classement des équipes qui les auront éliminées).*

Groupe 1 (licences compétition) :

Quelle que soit la formule, les paires seront placées en fonction du cumul des points classement des 2 partenaires. Dans la mesure du possible, deux équipes d'une même association ne seront pas dans la même poule (*sinon elles se joueront dès leur première rencontre*) ou se rencontreront le plus tard possible dans le cas d'un tableau final (*tirage au sort par assiette*).

Groupe 2 (licences loisir) :

Quelle que soit la formule, les paires seront placées par un tirage au sort intégral effectué par le responsable de la compétition. Dans la mesure du possible, deux équipes d'une même association ne seront pas dans la même poule (*sinon elles se joueront dès leur première rencontre*) ou se rencontreront le plus tard possible dans le cas d'un tableau final (*tirage au sort par assiette*).

Article 4 : QUALIFICATION POUR L'ÉCHELON RÉGIONAL

L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional. C'est la Ligue « Centre Val de Loire » qui décide du nombre d'équipes qualifiées dans chaque tableau.

Article 5 : RETARD ET ABSENCE

Une équipe prévenant de son retard *avant le début de sa première rencontre* pourra arriver avec un retard maximum de 15 minutes et faire toutes les rencontres de sa poule.

Les équipes participant à cette compétition encourent une sanction financière de 8 euros par équipe en cas d'absence injustifiée.

Article 6 : LIEU, DATE et HORAIRE DES RENCONTRES

La compétition se déroulera dans la salle indiquée sur la convocation.

La salle sera ouverte à partir de 13h30 pour l'accueil des participants. Le pointage se fera à partir de 13h30 et la compétition **démarrera à 14h**.

En fonction du nombre d'équipes inscrites par catégorie, les organisateurs se verront le droit d'aménager les horaires et en informeront les participants en temps voulu.

Article 7 : REMONTEE DES RESULTATS

Tous les résultats des tableaux du groupe 1 (compétition) remonteront sur SPID, ce qui ne sera pas le cas des résultats du groupe 2 (loisir).

Article 8 : RÉCOMPENSES

Dans chaque tableau seront récompensés les :

1^{er} : coupe pour l'équipe + médailles aux coéquipiers

2^e : médailles aux coéquipiers, si le nombre d'équipes est supérieur à 4

3^e : médailles aux coéquipiers, si le nombre d'équipes est supérieur à 8

Article 9 : RESPONSABLES DE LA COUPE MIXTE

Claude Hélix - 06 52 36 45 15 – claudehlx@gmail.com

Secrétariat du Comité : 06 45 36 41 41 - comite28tt@wanadoo.fr

10. PLATEAU D'EURE ET LOIR FÉMININ (PELF)

OUVERT AUX JOUEUSES

Licenciées Compétition ou Loisir
(la licence «Loisir» **ne basculera pas** en licence «compétition»)

* en individuel, pas de limité d'âge, donc ouvert aux joueuses de poussines à vétérans

* en équipes, joueuses à partir de B1 (nées en 2014 et avant)

DATES DE LA COMPETITION

4 tours indépendants :

1^{er} tour : **Dimanche 01 Octobre 2023 (en individuel)** à Luisant

2^e tour : **Dimanche 12 Novembre 2023 (en équipe)** à Bailleau-le-Pin

3^e tour : **Dimanche 25 Février 2024 (en individuel)** à Bailleau-le-Pin

4^e tour : **Dimanche 28 Avril 2024 (en équipe)** à Luisant

Titres du PELF **en équipes : Samedi 01 Juin 2024**

PRIX DE L'INSCRIPTION

En individuel : 4 € par joueuse et par tour

En équipe : 8 € par équipe et par tour

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

1 jour avant chaque tour (la date sera précisée sur chaque bordereau d'inscription)

RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION

Claude HÉLIX – 06 52 36 45 15 - E-Mail : claudehlx@gmail.com
Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41 – E-Mail : comite28tt@wanadoo.fr

PLATEAU D'EURE ET LOIR FEMININ (PELF) - *RÈGLEMENT 2023-2024*

Préambule :

Le Plateau d'Eure et Loir Féminin a pour objectif de rajouter des journées de compétition aux féminines du département qui ne participent pas forcément au championnat par équipes seniors ou au critérium fédéral. Le « PELF » est ouvert :

- aux joueuses possédant une licence compétition, quel que soit leur classement
- aux joueuses en licence loisirs, **sachant que la licence Loisir ne basculera pas en Compétition.**

Pour la saison 2023-2024, la commission féminine a décidé de continuer d'expérimenter **l'organisation de tour de PELF en compétition individuelle, 2 tours seront concernés cette saison (les tours 1 et 3), dont la formule sera décidée par le JA présent sur ce tour en fonction du nombre d'inscrites, dans le but de faire jouer au maximum et de respecter les horaires prévus. Uniquement sur ces tours, il n'y aura pas de limite d'âge, un tableau pourra être proposé dans lequel les poussines pourront affronter des joueuses jusqu'à la catégorie cadette.**

Article 1 : Organisation

Le « PELF » est organisé par la Commission Féminine du Comité 28, sous la responsabilité de la Commission sportive. Cette compétition se déroule uniquement au niveau départemental. Le « PELF » est placé sous la responsabilité d'un juge-arbitre, que ce soit en formule individuelle ou en formule par équipes. Le référent de la compétition est Mme Claude Hélix (06 52 36 45 15).

Article 2 : Les PELF en formule individuelle

Les joueuses de toutes les catégories d'âge seront acceptées, licenciées « Loisir » ou licenciées « Compétition ». **Les parties des joueuses « Loisir » seront neutralisées** avant la remontée sur SPID, afin de ne pas basculer en type « Compétition » après l'épreuve.

Selon le nombre de participantes et selon leur âge, la formule précise sera décidée par le JA en accord avec la commission sportive départementale. A noter que **si des poussines participent, elles ne pourront affronter que des joueuses jusqu'à la catégorie d'âge cadette.**

Voici quelques formules possibles :

- **Formule « top » : une poule unique, sans tableau final.**
- **Formule en deux séries de poules.** Par exemple, dans un tableau de 9 joueuses, une première série de 3 poules de 3 joueuses. A l'issue de ces poules initiales, de nouvelles poules sont formées :
 - o Une poule avec les 3 joueuses vainqueurs des poules initiales (cette poule jouera les places 1 à 3 du classement final)
 - o Une poule avec les 3 joueuses ayant fini 2^e des poules initiales (cette poule jouera les places 4 à 6 du classement final)
 - o Une poule avec les 3 joueuses ayant fini 3^e des poules initiales (cette poule jouera les places 7 à 9 du classement final)
- **Formule en poules puis tableau final :**
 - o Sortie de poules avec une seule partie finale (ex : si deux poules, les 1^{ères} de chaque poule s'affrontent pour les places 1-2 du classement final ... les 2^e de poule, pour les places 3-4 du classement final ...)
 - o Sortie de poules avec plusieurs parties dans le tableau final

Quelle que soit la formule choisie, les joueuses seront placées par ordre de valeur selon les points classement de la phase en cours (phase aller pour le 1^{er} tour individuel, phase retour pour le 2^e tour individuel).

Article 3 : Les PELF en formule par équipes

3.1 La compétition est ouverte aux joueuses nées **en 2014** (benjamines 1^{ère} année) **et avant**. Une équipe est composée de deux joueuses, licenciées « Loisir » ou « Compétition » (**les parties des joueuses « Loisir » seront neutralisées** avant la remontée sur SPID).

3.2 La saison se déroule sur **2 journées par équipes**, avec une inscription par tour. Lors de chaque journée, les équipes cumulent des points (lettres et nombres) qui permettront ensuite d'établir un classement général à l'issue des **2 tours**. Ce classement déterminera quelles équipes s'opposeront **pour disputer les titres départementaux** se déroulant en même temps que le championnat par équipe seniors et que le championnat par équipes jeunes.

3.3 Une équipe doit être formée de deux féminines et ne peut comporter qu'une mutée et une étrangère. Si besoin, une entente de clubs est autorisée.

3.4 Il n'existera pas de brûlage entre le « PELF » et les championnats par équipes seniors ou jeunes. Une joueuse **née en 2014 ou avant** peut donc évoluer dans ces compétitions se déroulant lors d'un même week-end.

3.5 La formation des équipes, le remplacement d'une joueuse et le forfait

3.5.1 Inscription à chaque tour

Pour chaque tour, un club devra indiquer la composition précise de chaque équipe qu'il engage : nom, prénom, **N° de Licence**, points classement (ceux de la phase, figurant sur la licence, et non pas les points mensuels).

Un club peut être représenté à chaque tour par autant d'équipes qu'il le désire. Les équipes d'un même club seront numérotées de 1 (la plus forte) à n (la plus faible).

3.5.2 Composition

L'entente de deux clubs est autorisée pour constituer une équipe première. Il n'y a pas de formulaire spécifique à remplir, mais cette entente doit être signalée au moment de l'inscription.

Chaque joueuse ne pourra jouer que dans une seule équipe au cours d'un même PELF.

Si possible, il est également souhaité qu'une joueuse participe à plusieurs tours de PELF toujours dans la même équipe de son club, donc dans celle portant le même numéro à chaque tour (mais cela dépendra si le club en inscrit autant à chaque fois, d'où une certaine souplesse qui sera tolérée ...).

Une rencontre ne peut se dérouler que si l'équipe est formée de deux joueuses. L'absence d'une joueuse provoque le forfait de son équipe.

3.5.3 Non-participation d'une équipe et forfait

L'inscription au PELF se faisant à chaque tour, dans une volonté de souplesse pour les joueuses, nous distinguerons bien :

- **Une non-participation** : le club n'a pas transmis l'inscription d'une équipe ayant déjà disputé certains tours de PELF. Dans ce cas, aucun frais ne sera facturé.
- **Un forfait** : le club avait transmis l'inscription de son équipe féminine pour un tour donné ... mais celle-ci ne s'est pas présentée ou alors elle n'était formée que d'une seule joueuse (les rencontres n'ont donc pas pu se dérouler)

3.6 Le déroulement de la compétition par équipes

3.6.1 La répartition des équipes dans les plateaux

A chaque tour, le Comité reçoit les équipes engagées. Elles sont alors rangées en fonction du cumul des points classement des deux joueuses, du rang un (cumul le plus élevé) au rang n (cumul le plus faible).

ATTENTION : si deux ou plusieurs équipes ont le même nombre de points pour le placement dans les différents tableaux, la priorité sera donnée à l'équipe qui a la plus jeune joueuse.

Les plateaux sont alors formés, **par groupe de 3 équipes** :

- Plateau de D1 pour les équipes de n°1 à n°3
- Plateau de D2 pour les équipes de n°4 à n°6

etc ...

En cas de nécessité, afin d'éviter un plateau avec seulement une ou deux équipes, la commission sportive pourra décider de monter à 4 équipes sur certains plateaux pour permettre un bon déroulement de la compétition (les deux rencontres du plateau seront alors lancées en même temps).

3.6.2 Le déroulement d'un plateau

Les trois équipes d'un plateau (numérotées 1, 2 et 3) sont convoquées dans la même salle, pour jouer les trois rencontres les opposant. Les rencontres se jouent à des jours et heures qui seront précisées, sur deux tables (ouverture de la salle au moins 30 min avant). Les clubs recevant doivent fournir les balles. Le Comité se charge de nommer un JA qui gèrera les feuilles de rencontre et le déroulement général du PELF.

Les rencontres d'un plateau se disputent dans l'ordre suivant : éq 1 contre éq 3 / éq 2 contre éq 3 / éq 1 contre éq 2. L'équipe qui ne joue pas est chargée de l'arbitrage des parties qui se déroulent sur deux tables.

3.6.3 Le déroulement d'une rencontre

Les joueuses seront désignées par les lettres A et B d'une part, et X et Y d'autre part. Les parties seront disputées dans l'ordre suivant :

[A contre X] puis [B contre Y] puis [Double : AB contre XY] puis [A contre Y] puis [B contre X]

Chaque partie se déroulera au meilleur des 5 manches. **Toutes les parties, (simples et double) sont jouées, il n'y a pas d'arrêt au score acquis.**

Dans chaque rencontre, un point est attribué par partie gagnée. L'attribution des « **points-parties** » se fait donc en 1 (**joueuse vainqueur**) / 0 (**joueuse perdant ou joueuse forfait**), idem pour les doubles. L'addition des points-parties obtenus par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre, en tenant compte de l'ordre des parties déterminé sur la feuille de rencontre.

Les **points-rencontres** sont attribués de la façon suivante : **3 points à l'équipe gagnante / 1 point à l'équipe perdante / 0 point à l'équipe ayant perdu par FORFAIT ou PÉNALITÉ.**

3.7 Classement des équipes du plateau et attribution des points « PELF »

Dans un plateau, le classement des équipes est obtenu par addition des points-rencontre dès l'issue du tour. Si deux voire les trois équipes sont à égalité de points-rencontre, elles seront classées par **un départage général de plateau** selon l'ordre suivant :

- 1- le quotient des parties gagnées par les parties perdues.
- 2- le quotient des manches gagnées par les manches perdues.
- 3- le quotient des points gagnés par les points perdus.
- 4- la présence dans l'équipe de la plus jeune joueuse.

Quand le classement du plateau est établi, des points PELF sont alors attribués :

- en D1 : points de lettre A (ex : 1^{er} avec 15A, 2^e avec 10A, 3^e avec 5A)
- en D2 : points de lettre B (ex : 1^{er} avec 15B, 2^e avec 10B, 3^e avec 5B)
- ...

3.8 Montée entre deux tours

Au tour « n+1 », le Comité enregistre les nouvelles inscriptions et forme les nouveaux plateaux (voir article 3.6.1):

- Plateau de D1 pour les équipes de n°1 à n°3
- Plateau de D2 pour les équipes de n°4 à n°6
- etc...

Néanmoins, les résultats du tour « n » sont pris en compte. Si une équipe a remporté son plateau de D2, D3 ... alors elle accèdera forcément au plateau de niveau supérieur au tour « n+1 ». La règle de montée d'une équipe suite à ses résultats sportifs au tour « n » amènera donc à modifier la répartition faite par le cumul des points classement au tour « n+1 ».

3.9 Retard et forfait

- ▶ **RETARDS** : les équipes seront déclarées forfait après 30 minutes de retard, même si elles ont prévenu de ce retard.
- ▶ **FORFAIT** : une équipe ayant deux forfaits sera pénalisée d'une amende, mais ne sera pas éliminée.

Le juge-arbitre de la compétition, en cas de non-respect du règlement, peut prononcer un forfait. La commission sportive du département entérine et statue sur les litiges.

3.10 Réserves et réclamations

Elles sont à inscrire au dos de la feuille de rencontre par le juge-arbitre, sous la dictée de l'adulte capitaine.

3.11 Attribution des titres

Une journée d'attribution des titres a lieu à l'issue des 2 tours du PELF par équipes. Les équipes sont convoquées par le Comité :

- **Titre du plateau de D1** : pour les deux équipes ayant cumulé le plus de points de catégorie A. En cas d'égalité entre plusieurs équipes, le départage se réalisera selon l'ordre suivant :

- 1- le nombre total de tours auxquels l'équipe a participé, quelle que soit la division (priorité aux équipes assidues)
- 2- le nombre de tours réalisé en D1 pour obtenir ce cumul de points A (priorité aux équipes ayant joué peu de fois en D1)
- 3- le cumul de points obtenus dans le niveau juste inférieur (priorité à l'équipe ayant le meilleur cumul de points de catégorie B)
- 4- la présence dans l'équipe de la plus jeune joueuse.

- **Titre du plateau de D2** : pour les deux équipes ayant cumulé le plus de points de catégorie B. En cas d'égalité entre plusieurs équipes, le départage se réalisera selon l'ordre suivant :

- 1- le nombre total de tours auxquels l'équipe a participé, quelle que soit la division (priorité aux équipes assidues)
 - 2- le nombre de tours réalisé en D2 pour obtenir ce cumul de points B (priorité aux équipes ayant joué peu de fois en D2)
 - 3- le cumul de points obtenus dans le niveau juste inférieur (priorité à l'équipe ayant le meilleur cumul de points de catégorie C)
 - 4- la présence dans l'équipe de la plus jeune joueuse.
- etc ...

Attention : ne peuvent disputer la journée des titres que des joueuses **ayant participé à au moins un tour de PELF** dans l'équipe concernée.

Article 4 : Modalités d'inscription

L'engagement des joueuses (formule individuelle ou par équipes) se fera selon les modalités indiquées par le Comité, soit par SPID espace MON CLUB, soit par bordereau d'inscription transmis à renvoyer de préférence par email à : claudehlx@gmail.com et comite28tt@wanadoo.fr

L'inscription peut également se faire par téléphone : Claude Hélix : 06 52 36 45 15

Pour chaque tour, **la date limite d'inscription sera précisée** sur les documents. Il faudra la respecter afin que le Comité puisse ensuite organiser le déroulement général du tour, en fonction du nombre de joueuses.

Le montant de l'engagement est fixé à **4 € par joueuse par tour (formule individuelle)** ou **8 € par équipe par tour** (ne pas envoyer de chèque à l'inscription – le Comité transmettra ultérieurement une facture).

Article 5 : Tenue

Que ce soit en épreuve individuelle ou par équipes, **la tenue sportive est obligatoire** (short ou jupette, maillot...) conformément aux règlements fédéraux.

Article 6 : Coaching

Le coaching est autorisé sur le PELF, en formule individuelle ou par équipes. Conformément aux règlements fédéraux, les joueuses peuvent recevoir des conseils à tout moment sauf pendant les échanges, à condition que cela n'affecte pas la continuité du jeu.

Article 7 : Remontée des résultats

Il sera sous la responsabilité du juge-arbitre nommé par le Comité. Cet envoi sera réalisé au plus tard le week-end qui suit le déroulement du PELF.

Article 8 : Récompenses

En formule par équipes (tours 2 et 4) :

- 1^{ère} : coupe pour chaque coéquipière
- 2^e : médaille pour chaque coéquipière
- 3^e : médaille pour chaque coéquipière

En formule individuelle (tours 1 et 3) : pour chaque tableau organisé

- 1^{ère} : Médaille
- 2^e : Médaille
- 3^e : Médaille

11. INTERCLUBS JEUNES (balles 3* fournies par le Comité)

OUVERT AUX

Joueuses et joueurs **en licence « compétition »**,
Nés en **2006** et après

DATES DE LA COMPETITION

Départemental : samedi **23 mars 2024** à Chartres
Finale Régionale : dimanche **16 juin 2024** à Bourges (18)

PRIX DE L'INSCRIPTION

18 euros par équipe (niveau départemental)
+ 3 euros par équipe engagée à l'échelon régional

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Vendredi 8 mars 2024

(Pour le travail préparatoire des JA, même si c'est la composition des équipes le jour de l'épreuve qui est finalement prise en compte : cf article 4)

RESPONSABLES DE LA COMPETITION

CDJT - Kévin HEGO - 06 35 44 40 00 - kevin.hego@c-chartrestt.com
et Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 - stephane.ollivier2@laposte.net
Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41 - comite28tt@wanadoo.fr

INTERCLUBS JEUNES – *REGLEMENT 2023-2024*

Article 1 : PRINCIPE

Les Interclubs Jeunes sont une compétition organisée pour les clubs affiliés à la FFFT, pour les licenciés « compétition » de catégorie d'âge poussins à juniors.

Article 2 : TABLEAUX

Un tableau mixte existe pour chaque catégorie d'âge suivante :

- Benjamins garçons et filles (qualification régionale, **sauf si équipe d'entente de clubs**)
- Minimes garçons et filles (qualification régionale, **sauf si équipe d'entente de clubs**)
- Cadets garçons et filles (qualification régionale, **sauf si équipe d'entente de clubs**)
- Juniors garçons et filles (qualification régionale, **sauf si équipe d'entente de clubs**)

Article 3 : COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe est composée de 3 joueuses/joueurs et ne peut comporter qu'un muté et un étranger.

Un joueur peut être surclassé dans une catégorie d'âge supérieure, en respectant la règle fédérale suivante : **un poussin ne peut pas participer dans une épreuve ouverte aux juniors.**

Au cours de cette épreuve, un joueur ou une joueuse **ne peut pas jouer dans deux équipes différentes**. Par contre, une équipe peut comporter plus de 3 joueurs, qui tourneront au fur et à mesure de la compétition. Dans ce cas, c'est le cumul des points classement des trois joueurs les mieux classés qui sera prise en compte.

Toutes les équipes doivent être complètes.

S'il manque un joueur, l'équipe est autorisée à jouer mais elle sera forcément déclarée perdante par 3 parties à 0 sur le score de la rencontre (les résultats des parties des 2 joueurs présents seront tout de même remontés sur SPID).

Il n'est pas tenu compte du sexe des joueurs dans la composition des équipes : dans chaque catégorie d'âge, une équipe peut être formée de 3 garçons, de 3 filles ou être mixte.

Pour former une équipe, une entente de clubs est autorisée. Cependant, l'équipe d'entente ne pourra alors pas être qualifiée pour les interclubs régionaux.

L'engagement à cette compétition est payant : **18 €** par équipe.

Article 4 : FORMULE DE LA COMPETITION

* Les équipes sont classées de 1 à x en **additionnant les points classement des 3 meilleurs joueurs présents dans l'équipe le jour de l'épreuve**. Lors d'une rencontre, un joueur de la composition la plus forte peut être remplacé par un autre joueur ayant un nombre de points classement égal ou inférieur au moins bien classé. (*Ex: joueurs à 800, 750, 700 et 650 pts : l'équipe cumule 2250 pts avec ses 3 joueurs les mieux classés ... et le joueur à 650 pts peut remplacer lors d'une rencontre l'un des joueurs à 800, 750 ou 700 pts*).

* Compte-tenu des données (nombre d'équipes inscrites, nombre de tables ...), **les JA et les organisateurs choisiront pour chaque tableau la formule la plus adaptée, par exemple :**

- tableau unique à classement intégral
- poules puis tableau final
- poules initiales puis poules finales

En cas de poule :

1) **Les points-rencontres** sont attribués de la façon suivante : 2 points à l'équipe gagnante / 1 point à l'équipe perdante / 0 point à l'équipe ayant perdu par FORFAIT ou PENALITE.

2) Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points-rencontres à l'issue de la poule, elles seront classées par un départage général selon l'ordre suivant :

- 1- le quotient des parties gagnées par les parties perdues.
- 2- le quotient des manches gagnées par les manches perdues.
- 3- le quotient des points gagnés par les points perdus.
- 4- la présence dans l'équipe du plus jeune joueur.

* Quelle que soit la formule choisie, les JA éviteront dans la mesure du possible la rencontre entre équipes d'un même club (ex : tirage au sort par assiette en tableau final)

* Les 3 joueurs d'une équipe sont désignés par les lettres **A, B et C** et les adversaires par **X, Y et Z**. Le choix sera fait par tirage au sort entre les deux équipes ou alors par désignation par les JA.

* L'ordre des parties est le suivant : **A-Y / B-X / C-Z / A-X / B-Y**

* Les rencontres, dont les parties ne sont que des simples, s'arrêtent au score acquis = **1^{ère}** équipe qui remporte trois parties.

Article 5 : CHALLENGE DEPARTEMENTAL INTERCLUBS

Un classement des clubs participant à l'épreuve des interclubs sera réalisé, par cumul des points rapportés par chacune des équipes de benjamins à juniors. Le calcul des points dans chaque catégorie sera fait comme suit :

Classement de l'équipe	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e et 6 ^e	7 ^e et 8 ^e	9 ^e et 10 ^e	11 ^e et 12 ^e	13 ^e à 16 ^e
Points challenge	50	40	30	25	22	20	17	15	10

Remarques :

1) Les points ne seront attribués qu'aux équipes participant à la totalité de l'épreuve (= pas d'arrêt avant la fin de la compétition)

2) En cas d'une équipe en entente, les points seront équitablement répartis entre les clubs constituant cette entente.

Article 6 : RECOMPENSES

* Dans chaque tableau :
1^{er} : coupe au club + médailles aux joueurs
2^e : médailles aux joueurs
3^e : médailles aux joueurs

* Challenge départemental :
1^{er} : trophée
2^e : coupe
3^e : coupe

12. OPEN DEPARTEMENTAL DE DETECTION

OUVERT AUX

Garçons (licenciés loisir ou compétition) nés en 2013 et après.
Filles (licenciées loisir ou compétition) nées en 2013 et après.

DATE DU REGROUPEMENT

Samedi 11 novembre 2023 à La Loupe
Horaire : fin du pointage 13h45, début 14h

PRIX DE L'INSCRIPTION

5 euros (si tournoi seul) ; 8 euros si ateliers du matin et tournoi l'après-midi

ENVOI DES INSCRIPTIONS

- ▶ Jusqu'au **vendredi 10 novembre 2023** (inclus)
- ▶ De préférence sur **SPID, espace MON CLUB**

RESPONSABLES DE LA COMPETITION

CDJT - Kévin HEGO 06 35 44 40 00
Et Stéphane OLLIVIER 06 71 26 89 74
Secrétariat du Comité 06 45 36 41 41

Article 1 : Principe

Ce tournoi est destiné à tous les enfants nés en **2013 et après**. Cette épreuve est destinée aux licenciés « compétition » et « loisir » (**cependant, la licence ne basculera pas en type « compétition »**). **C'est souvent une 1^{ère} compétition pour les enfants.**

Article 2 : Engagements, dates et horaires

Les inscriptions seront faites jusqu'au vendredi 10 novembre 20h (veille de la compétition). Des jeunes ayant participé aux ateliers de matin et souhaitant faire la compétition peuvent s'inscrire sur place directement auprès des JA ou de l'ATD avant 13h.

Le pointage se terminera à 13h45 (physique ou par téléphone : *Sébastien Cendrier : 06 87 26 35 03 / Stéphane Ollivier : 06 71 26 89 74*), pour un début de compétition à 14h.

Article 3 : Organisation sportive

Les joueurs seront répartis dans des tableaux suivants :

- **Tableau A : féminines nées en 2013 et après (loisir et compétition)**
- **Tableau B : garçons nés en 2013 (loisir et compétition)**
- **Tableau C : garçons nés en 2014 (loisir et compétition)**
- **Tableau D : garçons nés en 2015 (loisir et compétition)**
- **Tableau E : garçons nés en 2016 et après (loisir et compétition)**

Les organisateurs détermineront la formule la plus adaptée pour chaque tableau, en fonction des contraintes (nombre de joueurs, nombre de tables disponibles, niveau des joueurs...). L'objectif est bien sûr de rendre intéressante la compétition pour les joueurs inscrits. **Voici quelques formules possibles :** formule « top » (= une poule unique donnant le classement final) / deux séries de poules : poules initiales puis formation de poules finales à partir des résultats obtenus dans les poules initiales / plusieurs poules puis un tableau final.

Selon le nombre de participants dans les tableaux, les organisateurs en accord avec les JA pourront décider **soit de fusionner certains tableaux dont les effectifs sont faibles** (pour les récompenses, les organisateurs tiendront compte des tableaux initialement prévus), **soit de scinder davantage les tableaux dont les effectifs sont élevés.**

Article 4 : Coaching lors de la compétition

Afin de permettre aux éducateurs d'évaluer comment les jeunes s'adaptent aux situations duelles, parfois stressantes (parties serrées...), **il sera demandé aux adultes accompagnateurs (parents, éducateurs) de ne pas intervenir auprès des joueurs dès qu'ils seront entrés dans l'aire de jeu.** Autrement dit, pas de coaching durant la partie ... mais debriefing possible après une partie et conseils avant la suivante. Il s'agit donc d'une compétition en coaching décalé.

Article 5 : Qualification pour l'échelon régional

La CDJT, aidée des techniciens présents sur place, réalisera une qualification dans chaque tableau (par année d'âge) pour le top régional de détection où il sera impératif d'avoir une licence « compétition ». Le classement final de la compétition départementale ne sera pas le seul élément pris en compte : les habiletés, les aptitudes physiques, la combativité, le côté malin dans la stratégie de jeu... auront également leur importance dans la qualification finale.

Article 6 : Récompenses

- Chaque enfant sera récompensé dès l'inscription, un tee-shirt et une médaille seront offerts.
- Les 3 premiers de chaque tableau recevront en plus une médaille.

Article 7 : Un droit d'engagement de **5 euros** est demandé pour la participation uniquement au tournoi. En cas de participation également aux ateliers du matin, le prix global sera de **8 euros**.

Article 8 : La compétition se déroulera le **samedi 11 novembre 2023**. Les inscriptions devront être transmises **jusqu'au vendredi 10 novembre inclus :**

- De préférence sur **SPID espace MON CLUB**
- si besoin, par mail : stephane.ollivier2@laposte.net et atd28sc@gmail.com

13. TOURNOI OPEN JEUNES (2 tours indépendants)

(balles 3* fournies par le Comité)

OUVERT AUX

Jeunes de -11, -13, -15 et -19 ans Filles et garçons licenciés loisir ou compétition

DATES DE LA COMPETITION

Samedi **13/01/2024** – 1^{er} Tour – à Pierres
Samedi **15/06/2024** – 2^e Tour – à La Loupe

HORAIRES DE LA COMPETITION

Fin de pointage à 13h45 – Début 14h. Fin vers 17h30.

PRIX DE L'INSCRIPTION

5 euros par joueur/joueuse par tour

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Vendredi **12/01/2024** pour le 1^{er} tour
Vendredi **14/06/2024** pour le 2^e tour

RESPONSABLES DE LA COMPETITION

CDJT - Michel GODARD 06 30 70 14 48
Stéphane OLLIVIER 06 71 26 89 74
Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41

Tournoi Open Jeunes, sur 2 tours indépendants - *Règlement 23-24*

Article 1 : Conditions de participation

Compétition ouverte aux jeunes (filles et garçons) de -9/-11/-13/-15/-19 ans, possédant une licence FFTT portant la mention "certificat médical présenté" :

- soit une licence loisir
- soit une licence compétition.

Le "tournoi open jeunes" fait donc partie des rares compétitions **ouvertes aux licenciés « loisir », sans que leur licence ne bascule en « compétition ».**

Article 2 : Organisation

→ Compétition organisée par les Commissions "Sportive" et "Jeunes et Technique" du Comité d'Eure et Loir de Tennis de Table. Elle se déroule sur **deux tours indépendants**. Il faut donc **transmettre l'inscription de vos joueurs à chaque tour**.

→ Formule de la compétition :

- Deux tableaux sont proposés pour les licenciés « loisir » : *(leur licence ne basculera pas en « compétition »)*

- A-** Licenciés loisir, F et G, -9 ans et – 11 ans
- B-** Licenciés loisirs et G, - 13 ans à – 19 ans

- Plusieurs tableaux sont proposés pour les licenciés « compétition » :

- C -** Licenciés compétition poussins-benjamins (peu importe les points classement)
- D -** Licenciés compétition minimes-cadets-juniors à 500 points
- E -** Tableau féminin pour les licenciées compétition *(ne sera maintenu que si un nombre suffisant de joueuses le permet ; s'il n'a pas lieu, les F seront placées dans les tableaux G qui correspondent à leur âge et à leurs pts classement)*
- F –** Tableau pour les joueurs compétition ayant plus de 500 points, de M1 à J4 (poules puis tableau final, si possible à classement intégral)

Remarques :

- 1) si un compétiteur de **catégorie benjamin** a un profil qui justifie sa participation **dans le tableau F**, les organisateurs pourront prendre cette décision en accord avec les éducateurs présents (et notamment l'ATD).
- 2) selon le nombre de participants dans les tableaux, les organisateurs en accord avec les JA pourront décider :
 - **soit de fusionner certains tableaux dont les effectifs sont faibles** (pour les récompenses, les organisateurs tiendront compte des tableaux initialement prévus)
 - **soit de scinder davantage les tableaux dont les effectifs sont élevés**

→ **Déroulement sportif :** les organisateurs détermineront la formule la plus adaptée pour chaque tableau, en fonction des contraintes (nombre de joueurs, nombre de tables disponibles, niveau des joueurs ...). L'objectif sera bien sûr de rendre intéressante la compétition pour les joueurs inscrits.

Quelques formules possibles :

- **Formule « top » : une poule unique, sans tableau final.**

- **Formule en deux séries de poules.** Par exemple, dans un tableau de 9 joueurs, une première série de 3 poules de 3 joueurs. A l'issue de ces poules initiales, de nouvelles poules sont formées :

- o une poule avec les 3 joueurs vainqueurs des poules initiales (cette poule jouera les places 1 à 3 du classement final)
- o une poule avec les 3 joueurs ayant fini 2^e des poules initiales (cette poule jouera les places 4 à 6 du classement final)
- o une poule avec les 3 joueurs ayant fini 3^e des poules initiales (cette poule jouera les places 7 à 9 du classement final)

- **Formule en poules puis tableau final :**

- o sortie de poules avec une seule partie finale (ex : si deux poules, les 1ers de chaque poule s'affrontent pour les places 1-2 du classement final ... les 2^e de poule, pour les places 3-4 du classement final ...)
- o sortie de poules avec plusieurs parties dans le tableau final

La formule précise de la compétition sera déterminée par le JA en charge de l'épreuve. **Quelle que soit la formule choisie, les joueurs seront placés par ordre de valeur selon les points classement de la phase en cours (dans les 2 cas, la phase retour).**

Article 3 : Lieu et horaires de la compétition

→ Lieu de la compétition : sera déterminé pour chaque tour par la Commission Sportive.

→ Horaires prévisionnels : fin de pointage à 13h45 (physique ou par téléphone : Sébastien Cendrier : 06 87 26 35 03 / Stéphane Ollivier : 06 71 26 89 74), début à 14h, fin vers 17h30.

Article 4 : Coût d'inscription

→ 5 euros par joueur, pour un tour.

Article 5 : Récompenses (pour les tableaux initialement prévus, même si une fusion a eu lieu)

1^{er} : coupe + bon d'achat de 15 €

2^e : médaille

3^e : médaille

INSCRIPTIONS A REALISER SUR SPID, espace MON CLUB jusqu'à la veille de l'épreuve,

à savoir :

- le vendredi **12/01/2024** pour le 1^{er} tour

- le vendredi **14/06/2024** pour le 2^e tour

Si besoin, envoi de mail possible à : stephane.ollivier2@laposte.net et/ou au Comité
(comite28tt@wanadoo.fr)

Droits d'engagement seront imputés sur le compte club. Le comité n'encaissera pas de paiement transmis par les familles elles-mêmes.

14. INDIVIDUELS VETERANS (balles 3* fournies par le Comité)

OUVERT AUX

Joueuses et joueurs né(e)s avant le 1^{er} janvier 1984, en licence compétition

DATES ET HORAIRES DE LA COMPETITION

Dimanche 17 décembre 2023 (lieu à déterminer)

Messieurs :

- V1 et V2, pointage à 8h30 et début à 9h
- V3, V4 et V5 : pointage à 9h30 et début à 10h

Dames : pointage à 10h et début à 10h30

PRIX DE L'INSCRIPTION

Compétition : * gratuit pour les participants au critérium fédéral (1 ou 2 tours joués)
* 15 € par joueur si pas de participation au critérium fédéral

Repas du midi : 15 € par convive (joueur ou accompagnateur)

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Vendredi 8 décembre 2023

RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION

Gérard MORICE – 06 30 12 15 63 gemorice@laposte.net

Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41 comite28tt@wanadoo.fr

INDIVIDUELS VETERANS – *REGLEMENT 23-24*

Cette compétition départementale :

- est régie et définie par les règlements sportifs fédéraux (Titre VI – Chapitre 1 – Articles 1 à 5)
- se déroule dans un club organisateur, avec ouverture obligatoire d'une buvette sur la journée

Organisation de la journée :

- **épreuve individuelle le matin**
- **repas convivial le midi (géré par le Comité ; inscription préalable nécessaire)**
- **tournoi de doubles l'après-midi (mixité possible)**

La date limite d'engagement est fixée **au vendredi 8 décembre 2023**.

La tarification est la suivante (imputation sur le compte-club) :

COMPETITION

- gratuit pour les participants au critérium fédéral
- 15 € par joueur su pas de participation au critérium fédéral

REPAS : 15 € par convive (joueur ou accompagnateur)

Article 1 : Conditions de participation

La compétition « Individuels Vétérans » est réservée aux joueuses et joueurs **licencié(e)s « compétition »** à la FFTT, de nationalité Française, âgé(e) de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours (soit nés avant le 1^{er} janvier **1984**).

Article 2 :

Cette épreuve se déroule sur 3 échelons : Départemental, Régional et National.

Elle comporte 9 catégories :

Messieurs :

- 1^{ère} catégorie : plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 2^e catégorie : plus de 50 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 3^e catégorie : plus de 60 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 4^e catégorie : plus de 70 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 5^e catégorie : plus de 80 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours

Dames :

- 1^{ère} catégorie : plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 2^e catégorie : plus de 50 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 3^e catégorie : plus de 60 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- 4^e catégorie : plus de 70 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours

Article 3 : Déroulement sportif

- Pour toutes les catégories, en simples :
 - Si le nombre de participants est supérieur à 6 : les joueurs seront répartis **en poules de 3 joueurs**, suivies d'un tableau à classement intégral.
 - Si le nombre de participants est inférieur à 6 : les joueurs seront **mis en poule unique (« formule top »)**. S'ils le désirent, ils participeront également la catégorie immédiatement inférieur, dans le but de jouer plus de parties.

- Pour les doubles :

Selon le nombre d'équipes, poules et tableau à élimination directe, à discrétion du juge-arbitre.

Article 4 : Qualification à l'échelon régional

Le nombre de qualifiés dépendra du nombre de participants à l'échelon départemental. Il n'est donc pas connu à l'avance. Un droit d'engagement est demandé par la Ligue pour chaque joueur qualifié.

Article 5 : Récompenses

Dans chaque catégorie, seront récompensés :

- 1^{er} : coupe
- 2^e : médaille (si le nombre de participants est supérieur à 4)
- 3^e : médaille (si le nombre de participants est supérieur à 8)

Article 6 : Forfaits

En cas de forfait **non-excuse**, le joueur inscrit au critérium fédéral se verra infliger une amende de 15 € et celui inscrit seulement pour cette compétition (= pas de participation au CF) verra son droit d'engagement de 15 € retenu par le Comité.

15. COUPE NATIONALE VETERANS (balles 3* fournies par le Comité)

OUVERT AUX

Joueuses et joueurs né(e)s avant le 1^{er} janvier 1984, en licence compétition

DATES ET HORAIRES DE LA COMPETITION

Vendredi 15 décembre 2023 à Bailleau-le-Pin
Début de la compétition à 20h30

PRIX DE L'INSCRIPTION

16 € par équipe

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Vendredi 8 décembre 2023

RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION

Gérard MORICE – 06 30 12 15 63 gemorice@laposte.net

Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41 comite28tt@wanadoo.fr

COUPE NATIONALE VETERANS – *REGLEMENT 23-24*

Article 1 : Organisation

La Coupe Nationale Vétérans est organisée par la commission sportive.
Elle est placée sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par cette commission.
La Coupe Nationale Vétérans est qualificative pour les échelons régional et national.

Article 2 : Conditions de participation

La Coupe Nationale Vétérans est réservée aux joueurs et joueuses **licencié(e)s « compétition »** à la FFTT âgé de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours (soit nés avant le 01 janvier 1984).

Article 3 : Date et droits d'inscription

La compétition se déroulera le vendredi **15 décembre 2023** date est fixée par la commission sportive et inscrite au calendrier.

La date limite d'engagement est fixée au **vendredi 8 décembre 2023**.

Le droit d'engagement est de : 16,00 € par équipe (imputation sur le compte club).

Article 4 : Les tableaux

La Coupe Nationale Vétérans comporte 3 tableaux à l'échelon départemental :

Tableau A : plus de 40 ans au 1^{er} Janvier de la saison en cours

Tableau B : plus de 50 ans au 1^{er} Janvier de la saison en cours

Tableau C : plus de 60 ans au 1^{er} Janvier de la saison en cours

Article 5 : Déroulement sportif

Le déroulement de la compétition sera fonction du nombre d'équipes engagées et laissé à la libre discrétion du juge arbitre officiant.

Le placement dans chacun des tableaux est effectué par le juge arbitre désigné pour l'épreuve.

Formule de la compétition :

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule de la coupe suivante : quatre simples et un double. Les parties se disputent aux meilleurs des 5 manches de 11 points (trois manches gagnées) dans l'ordre suivant : **AX – BY – Double – AY – BX**. **La rencontre s'arrête au score acquis, c'est-à-dire dès qu'une équipe a remporté trois parties.**

Dans chaque tableau, les équipes sont réparties en poule de 3 (ou exceptionnellement 4, pour éviter une ou deux poules de 2 équipes).

Composition des équipes :

L'association désigne pour chaque équipe 2 joueurs au minimum et 4 au maximum.

Un même joueur ne peut figurer que dans une seule équipe.

Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger.

Chacun des quatre joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

Il est possible à deux associations d'un même département de constituer une équipe (elle portera alors comme numéro d'équipe le 1). Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.

Une équipe peut être composée uniquement de messieurs, uniquement de dames ou elle peut être mixte.

Les joueurs de plus de 60 ans peuvent être intégrés dans les tableaux « A » et « B ».

Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être intégrés dans les tableaux « A ».

Article 6 : récompenses

Pour chaque catégorie seront récompensés les :

- 1^{er} : coupe pour chaque coéquipier
- 2^{ème} : médaille pour chaque coéquipier, si le nombre d'équipes est supérieur à 4
- 3^{ème} : médaille pour chaque coéquipier, si le nombre d'équipes est supérieur à 8

Au cas où, pour une catégorie donnée, une seule équipe est engagée et ne désire pas jouer dans une poule d'une autre catégorie, celle-ci sera qualifié pour l'échelon supérieur et ne recevra pas de récompense.

Article 7 : forfait

Toute équipe ayant déclaré forfait verra le montant de sa participation confisquée par le Comité sans recours possible.

16. TOURNOI DEPARTEMENTAL DE RENTREE POUR LES JEUNES (balles 3* fournies par le Comité)

OUVERT AUX

Jeunes de -11, -13, -15 et -19 ans Filles et garçons licenciés **loisir** ou **compétition**

DATE ET HORAIRES DE LA COMPETITION

Samedi 23 septembre 2023
à La Loupe

Fin de pointage à 13h45 – Début 14h. Fin vers 17h30.

PRIX DE L'INSCRIPTION

5 euros par joueur/joueuse (pour un tableau)

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Vendredi 22 septembre 2023

RESPONSABLES DE LA COMPETITION

Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 - stephane.ollivier2@laposte.net

Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41 - comite28tt@wanadoo.fr

TOURNOI DEPARTEMENTAL DE RENTREE POUR LES JEUNES – REGLEMENT 23-24

► Compétition ouverte aux jeunes (filles et garçons) de -9/-11/-13/-15/-19 ans, possédant une licence FFTT dans un club eurélien, portant la mention "certificat médical présenté" :

- soit une **licence loisir** (*elle ne basculera pas en « compétition » lors de cette épreuve*)
- soit une **licence compétition**

Le "tournoi départemental de rentrée pour les jeunes" fait donc partie des rares compétitions ouvertes aux licenciés loisir.

► Compétition organisée par les Commissions "Sportive" et "Jeunes et Technique" du Comité d'Eure et Loir de Tennis de Table. Elle se déroule sur un seul tour.

► Formule de la compétition :

• Deux tableaux sont proposés pour les licenciés loisir : (*leur licence ne basculera pas en « compétition »*)

- A-** Licenciés loisir, F et G, de -9 ans à -13 ans
- B-** Licenciés loisir, F et G, -15 et -19 ans

• Plusieurs tableaux sont proposés pour les licenciés « compétition » :

- C -** Licenciés compétition poussins-benjamins (*peu importe les points classement*)
- D -** Licenciés compétition minimes-cadets-juniors à **500 points**
- E -** Tableau féminin pour les licenciées compétition (*ne sera maintenu que si un nombre suffisant de joueuses le permet ; s'il n'a pas lieu, les F seront placées dans les tableaux G qui correspondent à leur âge et à leurs pts classement*)
- F –** Tableau pour les joueurs compétition ayant **plus de 500 points, de M1 à J4** (poules puis tableau final, *si possible à classement intégral*)

Remarque : si un licencié compétition de catégorie benjamin a un profil qui justifie sa participation dans le tableau F, les organisateurs pourront prendre cette décision en accord avec les éducateurs présents (et notamment l'ATD).

• **Déroulement sportif :** les organisateurs détermineront la formule la plus adaptée pour chaque tableau, en fonction des contraintes (nombre de joueurs, nombre de tables disponibles, niveau des joueurs ...). L'objectif sera bien sûr de rendre intéressante la compétition pour les joueurs inscrits. Quelques formules possibles :

- **Formule « top » : une poule unique, sans tableau final.**
- **Formule en deux séries de poules.** Par exemple, dans un tableau de 9 joueurs, une première série de 3 poules de 3 joueurs. A l'issue de ces poules initiales, de nouvelles poules sont formées :
 - Une poule avec les 3 joueurs vainqueurs des poules initiales (cette poule jouera les places 1 à 3 du classement final)
 - Une poule avec les 3 joueurs ayant fini 2^e des poules initiales (cette poule jouera les places

- 4 à 6 du classement final)
- Une poule avec les 3 joueurs ayant fini 3^e des poules initiales (cette poule jouera les places 7 à 9 du classement final)
- **Formule en poules puis tableau final :**
 - Sortie de poules avec une seule partie finale (ex : si deux poules, les 1ers de chaque poule s'affrontent pour les places 1-2 du classement final ... les 2^e de poule, pour les places 3-4 du classement final ...)
 - Sortie de poules avec plusieurs parties dans le tableau final

La formule précise de la compétition sera déterminée par le JA en charge de l'épreuve. **Quelle que soit la formule choisie, les joueurs seront placés par ordre de valeur selon les points classement de la 1^{ère} phase de la saison.**

- En fonction du nombre d'inscrits dans les tableaux, les JA de l'épreuve en accord avec les commissions organisatrices se réservent **le droit de fusionner certains tableaux, afin de favoriser le nombre de parties à jouer**. Néanmoins, lors de la remise des récompenses, les organisateurs tiendront compte des tableaux initialement prévus (*exemple : si les tableaux A et B sont fusionnés pour augmenter le nombre de joueurs « loisir », les récompenses seront données distinctement pour le tableau A et pour le tableau B*).

- Lieu de la compétition : sera déterminé par la Commission Sportive Départementale.

- Horaires prévisionnels : fin de pointage à 13h45 (physique ou par téléphone : Sébastien Cendrier : 06 87 26 35 03 / Stéphane Ollivier : 06 71 26 89 74), début à 14h, fin vers 17h30.

- Dotations : pour chaque tableau initialement prévu

- 1^{er} : coupe + un bon d'achat de 15 euros
- 2^e : médaille
- 3^e : médaille

- Coût d'inscription : 5 euros par joueur/joueuse

INSCRIPTIONS A REALISER SUR SPID, espace MON CLUB jusqu'à la veille de l'épreuve, le vendredi **22/09/2023**.

Si besoin, envoi de mail possible à : stephane.ollivier2@laposte.net et/ou au Comité (comite28tt@wanadoo.fr)

Droits d'engagement seront imputés sur le compte club. Le comité n'encaissera pas de paiement transmis par les familles elles-mêmes.

17. TOURNOI DEPARTEMENTAL (jeunes et adultes) (balles 3* fournies par le Comité)

OUVERT AUX

Licencié(e)s Compétition ou Loisir, de benjamins à vétérans

DATE ET LIEU DE LA COMPETITION

Dimanche 14 janvier 2024 à Pierres

PRIX DE L'INSCRIPTION

5 euros par tableau

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Vendredi 12 janvier 2024

RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION

Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 – stephane.ollivier2@laposte.net

Secrétariat du Comité : comite28tt@wanadoo.fr - 06 45 36 41 41

TOURNOI DEPARTEMENTAL - RÈGLEMENT 23-24

Article 1 : Organisation

Le Tournoi départemental est organisé par la commission sportive. L'épreuve ne se déroule qu'à l'échelon départemental et n'est donc pas qualificative pour un échelon supérieur. Elle est placée sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par cette commission.

Article 2 : Conditions de participation

Le Tournoi départemental est réservé aux joueurs et joueuses possédant une licence (compétition ou loisir) à la FFTT, excepté les poussins et poussines.

Article 3 : Date et droits d'inscription

La date est fixée par la commission et inscrite au calendrier est le **14 janvier 2024**.

La date limite d'engagement est fixée au **12 janvier 2024**.

Le droit d'engagement est de **5 € par tableau**.

Article 4 : Les tableaux

Début à 9h30 (fin de pointage à 9h) :

Tableau A : licenciés compétition F et G, classés 5 (soit compris entre 500 et 599 points).

Tableau B : licenciés compétition F et G, classés 6 à 8 (soit compris entre 600 et 899 points).

Tableau C : licenciés compétition F et G, classés 9 à 11 (soit compris entre 900 et 1199 points).

Tableau D : licenciés compétition F et G, classés 12 à 14 (soit compris entre 1200 et 1499 points).

Début à 11h30 (fin de pointage à 11h) :

Tableau E : licenciés compétition F et G, classés 5 et 6 (soit compris entre 500 et 699 points).

Tableau F : licenciés compétition F et G, classés 7 à 9 (soit compris entre 700 et 999 points).

Tableau G : licenciés compétition F et G, classés 10 à 15 (soit compris entre 1000 et 1599 points).

Début à 13h30 (fin de pointage à 13h) :

Tableau H : licenciés compétition F et G « toutes séries » (à partir de 500 pts et sans limite maximale).

Tableau I : licenciés loisir F et G

NOTA : pour les licenciés compétition, les points classement pris en compte sont ceux de la 2^e phase.

Article 5 : Déroulement sportif

Un **licencié loisir** ne peut participer qu'à un seul tableau (le I).

Un **licencié compétition** peut s'inscrire dans plusieurs tableaux, tant que ses points correspondent aux bornes prévues.

Dans chaque tableau, toutes les parties se disputent aux meilleurs des 5 manches de 11 points.

Les organisateurs détermineront la formule la plus adaptée pour chaque tableau, en fonction des contraintes (nombre de joueurs, nombre de tables disponibles ...). L'objectif sera bien sûr de rendre intéressante la compétition pour les joueurs inscrits.

Quelques formules possibles :

- **Formule « top » : une poule unique, sans tableau final.**
 - **Formule en deux séries de poules.** Par exemple, dans un tableau de 9 joueurs, une première série de 3 poules de 3 joueurs. A l'issue de ces poules initiales, de nouvelles poules sont formées :
 - o Une poule avec les 3 joueurs vainqueurs des poules initiales (cette poule jouera les places 1 à 3 du classement final)
 - o Une poule avec les 3 joueurs ayant fini 2° des poules initiales (cette poule jouera les places 4 à 6 du classement final)
 - o Une poule avec les 3 joueurs ayant fini 3° des poules initiales (cette poule jouera les places 7 à 9 du classement final)
- Formule en poules puis tableau final :**
- o Sortie de poules avec une seule partie finale (ex : si deux poules, les 1ers de chaque poule s'affrontent pour les places 1-2 du classement final ... les 2° de poule, pour les places 3-4 du classement final ...)
 - o Sortie de poules avec plusieurs parties dans le tableau final

La formule précise de la compétition sera déterminée par le JA en charge de l'épreuve. En cas de besoin, certains tableaux seront fusionnés pour augmenter le nombre de joueurs et rendre la formule de compétition plus intéressante. **Néanmoins, lors de la remise des récompenses, les organisateurs tiendront compte des tableaux initialement prévus**

Quelle que soit la formule choisie, les joueurs seront placés par ordre de valeur selon les points classement de la 2° phase de la saison.

Article 6 : Récompenses

Tableau \ Place		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème} et 4 ^{ème}
A	Filles et garçons de 500 à 599 pts	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
B	Filles et garçons de 600 à 899 pts	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
C	Filles et garçons de 900 à 1199 pts	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
D	Filles et garçons de 1200 à 1499 pts	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
E	Filles et garçons de 500 à 699 pts	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
F	Filles et garçons de 700 à 999 pts	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
G	Filles et garçons de 1000 à 1599 pts	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
H	Filles et garçons TOUTES SERIES	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
I	Filles et garçons loisir	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles

INSCRIPTIONS A TRANSMETTRE DE PRÉFÉRENCE A :

stephane.ollivier2@laposte.net et au Comité (comite28tt@wanadoo.fr)

Jusqu'au **vendredi 12 janvier 2024**

Droits d'engagement à transmettre par le club au Comité avant l'épreuve ou seront imputés sur le compte club. Le comité n'encaissera pas de paiement transmis par les joueurs eux-mêmes.

18. CIRCUIT DES MOINS DE 11 ANS

OUVERT AUX

Jeunes nés en **2013 ou après**, filles et garçons ; licenciés « compétition » **et licenciés « loisir »** (licence ne basculera pas en « compétition »)

DATES DE LA COMPETITION ET HORAIRES

Dates : **Samedi 21 octobre 2023 – 1^{er} tour à Epernon**
 Samedi 16 décembre 2023 – 2^{ème} tour à Chartres Roskopf
 Samedi 3 février 2024 – 3^{ème} tour (lieu à déterminer)
 Samedi 24 mars 2024 – 4^{ème} tour à Chartres Roskopf

Horaires : *fin du pointage à 13h45 ; début à 14h ; fin vers 17h*

PRIX DE L'INSCRIPTION : **Gratuité**

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

INSCRIPTIONS **A REALISER SUR SPID, espace MON CLUB** jusqu'à la veille de l'épreuve, à savoir :

Jusqu'au vendredi 20 octobre 2023 pour le 1^{er} tour
Jusqu'au vendredi 16 décembre 2023 pour le 2^{ème} tour
Jusqu'au vendredi 2 février 2024 pour le 3^{ème} tour
Jusqu'au vendredi 23 mars 2024 pour le 4^{ème} tour

RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION

CDJT – Kévin HEGO 06 35 44 40 00
et Stéphane OLLIVIER 06 71 26 89 74
Secrétariat du Comité – 02 37 36 44 59

« CIRCUIT DES MOINS DE 11 ANS » - **REGLEMENT**

Article 1 : Conditions de participation

Le « Circuit des moins de 11 ans » est une compétition individuelle ouverte aux jeunes Garçons et Filles, né(e)s en 2013 ou après, c'est-à-dire appartenant à la **catégorie sportive poussin ou benjamin**. Cette compétition est une compétition officielle ouverte aux licences à l'exclusion de la mention « sans pratique sportive », ces licences pouvant être « compétition » ou « loisir ». **Les licenciés « loisir » ayant deux tableaux dédiés, leur licence ne basculera pas en « compétition ».**

Article 2 : Engagements, dates et horaires

Les inscriptions seront faites à chaque journée sur SPID, espace MON CLUB (ou en cas de nécessité par mail à atd28sc@gmail.com et à comite28tt@wanadoo.fr). Les inscriptions peuvent se faire jusqu'au **vendredi 20h**, veille de la compétition. **Le jour de la compétition**, fin de pointage à 13h45 (physique ou par téléphone : *Sébastien Cendrier : 06 87 26 35 03 / Stéphane Ollivier : 06 71 26 89 74*), début à 14h, fin vers 17h30.

L'inscription est gratuite, pour toutes les joueuses et tous les joueurs participant.

Article 3 : Organisation sportive

Les organisateurs détermineront la formule la plus adaptée pour chaque tableau, en fonction des contraintes (*nombre de joueurs, de tables disponibles, niveau des joueurs ...*). L'objectif sera bien sûr de rendre intéressante la compétition pour les joueurs inscrits. **Voici les tableaux initialement prévus :**

- A-** Licenciés loisir, F et G de -9 ans (poussins)
- B -** Licenciés loisir, F et G de -11 ans (benjamins)
- C -** Licenciés compétition – 9 ans (poussins), F et G (classement à 500 pts ou plus)
- D -** Licenciés compétition – 11 ans (benjamins) à 500 pts, F et G
- E -** Licenciés compétition – 11 ans (benjamins) à plus de 500 pts, F et G

Remarques :

- 1) Selon le nombre de participants dans les tableaux, les organisateurs en accord avec les JA pourront décider :
 - soit de fusionner certains tableaux dont les effectifs sont faibles (pour les récompenses, les organisateurs tiendront compte des tableaux initialement prévus)
 - soit de scinder davantage les tableaux dont les effectifs sont élevés
- 2) Un poussin en licence « compétition » pourra être surclassé dans le tableau « benjamins » si son niveau de jeu le justifie. Cette décision sera prise par les organisateurs, en concertation avec les adultes responsables (parents et/ou entraîneur).

Dans la mesure du possible, les parties seront jouées au meilleur des 5 manches (= 3 manches gagnantes). Cela dit, en cas de besoin lié aux horaires, certaines parties pourront se jouer au meilleurs des 2 manches (= 2 manches gagnantes), notamment en poule.

Article 4 : Les récompenses

* A chaque journée, le comité récompensera **les trois premiers de chaque tableau :**

1^{er} : coupe 2^e : médaille 3^e : médaille.

* Des récompenses seront également offertes **aux meilleures féminines**, sur l'ensemble des tableaux.

19. TOURNOI INDIVIDUEL FFTT - UFOLEP

OUVERT AUX

Licencié(e)s de chacune des deux fédérations :

- **FFTT : licencié(e) loisir ou compétition, jusqu'à 999 pts (points licence de la phase retour)**
- **UFOLEP**

DATE, LIEU ET HORAIRES DE LA COMPETITION

Dimanche 3 mars 2024 – à Yèvres**Pointage à 9h30 ; Début à 10h ; Fin estimée vers 16h**

PRIX DE L'INSCRIPTION

4 euros

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Samedi 2 mars 2024

RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION

Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 – stephane.ollivier2@laposte.net

TOURNOI INDIVIDUEL FFTT – UFOLEP. **RÈGLEMENT 23-24**

Article 1 : Organisation

Le « tournoi individuel FFTT-UFOLEP » est organisé par la commission sportive du Comité d'Eure et Loir de Tennis de Table, en partenariat avec le Comité départemental UFOLEP 28. L'épreuve ne se déroule qu'à l'échelon départemental et n'est donc **pas** qualificative pour un échelon supérieur. Elle est placée sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par le CD28TT.

Article 2 : Conditions de participation

Le tournoi est ouvert aux joueurs nés en 2014 et avant (donc au minimum benjamins 1^{ère} année), licenciés à la FFTT ou à l'UFOLEP.

- **Licenciés FFTT : loisir ou compétition, avec une limite maximale de classement à 999 pts (points licence de la phase retour)**
- **Licenciés UFOLEP**

Ce tournoi n'est pas homologué. Cela signifie que les résultats ne remonteront pas au niveau des deux fédérations respectives : **les parties ne seront donc pas enregistrées dans les classements individuels.**

Article 3 : Date et droits d'inscription

La date est fixée par la commission et inscrite au calendrier est le **dimanche 3 mars 2024**.

La date limite d'engagement est fixée au **samedi 2 mars 2024**.

Le droit d'engagement est de **4 €**.

Article 4 : Déroulement sportif

La compétition se déroulera dans un seul tableau, à classement intégral. Toutes les parties se joueront en partie classique, au meilleur des 5 manches.

Le déroulement sportif envisagé est le suivant :

- **1^{ère} étape :** poules de 4 joueurs (exceptionnellement 3 joueurs, en fonction du nombre d'inscrits). Ici, les joueurs seront répartis en fonction de leurs points classement, en veillant à une répartition équilibrée entre les joueurs des deux fédérations (= le mélange FFTT / UFOLEP sera privilégié).
- **2^e étape :** barrage entre un 2^e de poule contre le 3^e d'une autre poule. Le vainqueur d'un barrage bascule alors dans la partie montante du tableau, où se trouvent déjà les joueurs ayant fini 1^{er} de leur poule. Le perdant d'un barrage, quant à lui, bascule dans la partie descendante du tableau, où se trouvent déjà les joueurs ayant fini 4^e de leur poule.
- **3^e étape :** tableau final, en partie montante et en partie descendante, à classement intégral dans les deux cas.

En fonction du nombre de participant, **les organisateurs pourront toutefois adapter la formule pour qu'elle soit la plus appropriée, en fonction de paramètres tels que le nombre de joueurs, les écarts de niveau, le nombre de tables disponibles, les horaires ...** L'objectif sera bien sûr de rendre intéressante la compétition pour les joueurs inscrits, à la fois en niveau de jeu et en nombre de parties à jouer.

Voici quelques alternatives possibles :

- **Formule « top » : une poule unique, sans tableau final.**

- **Formule en deux séries de poules.** Par exemple, dans un tableau de 9 joueurs, une première série de 3 poules de 3 joueurs. A l'issue de ces poules initiales, de nouvelles poules sont formées :

- o Une poule avec les 3 joueurs vainqueurs des poules initiales (cette poule jouera les places 1 à 3 du classement final)
- o Une poule avec les 3 joueurs ayant fini 2^e des poules initiales (cette poule jouera les places 4 à 6 du classement final)
- o Une poule avec les 3 joueurs ayant fini 3^e des poules initiales (cette poule jouera les places 7 à 9 du classement final)

- **Formule en poules puis tableau final :**

- o Sortie de poules avec une seule partie finale (ex : si deux poules, les 1ers de chaque poule s'affrontent pour les places 1-2 du classement final ... les 2^e de poule, pour les places 3-4 du classement final ...)
- o Sortie de poules avec plusieurs parties dans le tableau final

Article 5 : Récompenses

1^{er} : coupe + 30 € en bon Intersport

2^e : médaille + 20 € en bon Intersport

3^e : médaille + 15 € en bon Intersport

INSCRIPTIONS A TRANSMETTRE DE PRÉFÉRENCE A :

stephane.ollivier2@laposte.net et au Comité (comite28tt@wanadoo.fr)

Jusqu'au **samedi 2 mars 2024**

Droits d'engagement à régler sur place, que ce soit pour les joueurs FFFT ou les joueurs UFOLEP.

20. TOURNOI PAR EQUIPES FFTT - UFOLEP

OUVERT AUX

Licencié(e)s de chacune des deux fédérations :

- **FFTT : licencié(e) loisir ou compétition**
- **UFOLEP**

DATE, LIEU ET HORAIRES DE LA COMPETITION

Dimanche 21 avril 2024 – à Châteaudun

Pointage à 9h30 ; Début à 10h ; Fin estimée vers 16h

PRIX DE L'INSCRIPTION

8 euros par équipe

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

Samedi 20 avril 2024

RESPONSABLE DE LA COMPETITION

Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 – stephane.ollivier2@laposte.net

TOURNOI PAR EQUIPES FFTT – UFOLEP. **RÈGLEMENT 23-24**

Article 1 : Organisation

Le « tournoi par équipes FFTT-UFOLEP » est organisé par la commission sportive du Comité d'Eure et Loir de Tennis de Table, en partenariat avec le Comité départemental UFOLEP 28. L'épreuve ne se déroule qu'à l'échelon départemental et n'est donc **pas** qualificative pour un échelon supérieur. Elle est placée sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par le CD28TT.

Article 2 : Conditions de participation

Le tournoi est ouvert aux joueurs nés en 2014 et avant (donc au minimum benjamins 1^{ère} année), licenciés à la FFTT ou à l'UFOLEP.

- **Licenciés FFTT : loisir ou compétition**
- **Licenciés UFOLEP**

Ce tournoi n'est pas homologué. Cela signifie que les résultats ne remonteront pas au niveau des deux fédérations respectives : **les parties ne seront donc pas enregistrées dans les classements individuels.**

Article 3 : Date et droits d'inscription

La date est fixée par la commission et inscrite au calendrier est le **dimanche 21 avril 2024.**

La date limite d'engagement est fixée au **samedi 20 avril 2024.**

Le droit d'engagement est de **8 € par équipe.**

Article 4 : La formation des équipes

Une équipe est composée de 2 joueurs et doit respecter les caractéristiques suivantes :

- Elle peut être **formée de 2 garçons, de 2 filles ou être mixte**
- Les **2 joueurs peuvent être tous deux licenciés FFTT, ou tous deux licenciés UFOLEP ou associer un joueur de chacune des ces fédérations**
- En termes de classement, le cumul des points des 2 partenaires **ne devra pas dépasser 2300 pts au maximum** (*ex : deux joueurs à 1150 pts ... ou un joueur 1400 pts et un joueur à 900 pts*). **Pour les joueurs FFTT, ce sont les points licence de la phase retour qui seront pris en compte. Pour les joueurs UFOLEP, ce sont les informations apportées par les dirigeants de club et/ou l'UFOLEP 28 qui seront prises en compte.**

Une équipe peut être formée de plus de 2 joueurs. A ce moment-là, lors de l'inscription, les points pris en compte seront ceux des 2 joueurs les mieux classés (*ex : non-prise en compte d'un classement à 800 pts si les deux autres joueurs ont 1200 pts et 1100 pts*). Sur la journée de compétition, la composition de l'équipe pourra changer, en faisant tourner les 3 joueurs présents.

Article 5 : Déroulement sportif

Concrètement, les équipes inscrites sont classées par ordre de points décroissant. Selon le nombre d'équipes engagées, une formule sera choisie pour faire jouer le maximum de rencontres dans le temps disponible, jusqu'à 16h environ.

Exemples de formules possibles :

- **Formule en deux séries de poules.** Par exemple, si 9 équipes engagées, une première série

de 3 poules de 3 équipes. A l'issue de ces poules initiales, de nouvelles poules sont formées :

- Une poule avec les 3 équipes vainqueur des poules initiales (cette poule jouera les places 1 à 3 du classement final)
- Une poule avec les 3 équipes ayant fini 2^e des poules initiales (cette poule jouera les places 4 à 6 du classement final)
- Une poule avec les 3 équipes ayant fini 3^e des poules initiales (cette poule jouera les places 7 à 9 du classement final)

- Formule en poules puis tableau final :

- Sortie de poules avec une seule partie finale (ex : si deux poules, les équipes 1^{ères} de chaque poule s'affrontent pour les places 1-2 du classement final ... les équipes 2^e de poule, pour les places 3-4 du classement final ...)
- Sortie de poules avec plusieurs parties dans le tableau final

- **Formule avec directement un tableau final à classement intégral.** Par exemple, si 32 équipes, démarrage en 1/16^e de finale, puis 1/8^e de finale ... pour obtenir un classement intégral des 32 équipes présentes.

Article 6 : Le déroulement d'une rencontre

Dans les poules ou le tableau final, **une rencontre s'arrêtera au score acquis (1^{ère} équipe qui remporte trois parties).**

Les joueurs seront désignés par les lettres **A et B** d'une part, et **X et Y** d'autre part.

Les parties seront disputées dans l'ordre suivant :

[A contre X] - [B contre Y] - [Double : AB contre XY] - [A contre Y] - [B contre X]

Chaque partie se déroulera en 3 manches gagnantes de 11 points.

Article 7 : Récompenses

1^{er} : Une coupe par joueur + 20 € par joueur en bon d'achat Intersport

2^e : Une médaille par joueur + 15 € par joueur en bon d'achat Intersport

3^e : Une médaille par joueur + 10 € par joueur en bon d'achat Intersport

INSCRIPTIONS A TRANSMETTRE A :

stephane.ollivier2@laposte.net jusqu'au **samedi 20 avril 2024**

Droits d'engagement à régler sur place, que ce soit pour les joueurs FFTT ou les joueurs UFOLEP.

21. HORAIRES ET COORDONNEES DU COMITE

[Retour au sommaire](#)

Mardi - Jeudi - Vendredi : 08h00-12h30 / 13h00-16h30

Mercredi : 08h00-13h00

Fermé le lundi toute la journée et le mercredi après-midi.

En dehors de ces jours et heures d'ouverture, nous vous demandons de bien vouloir envoyer un message à comite28tt@wanadoo.fr ou de vous adresser directement au responsable de la commission que vous désirez joindre.

Tél. : 06 45 36 41 41

E-mail : comite28tt@wanadoo.fr

Adresse : 5 rue du petit Réau
28300 LEVES

Site : www.comite28tt.fr

Facebook : « Comité d'Eure et Loir de Tennis de Table »

LES PARTENAIRES DU COMITE 28

*Le Comité d'Eure et Loir c'est :
une équipe d'une vingtaine de bénévoles
un animateur technique départemental
une secrétaire administrative*

*Un grand Merci à nos partenaires pour l'aide apportée
Merci à la presse pour le suivi des compétitions*



Siège social :
*5 rue du petit Réau
28300 LEVES*

Tél : 02 37 36 44 59

E-mail : comite28tt@wanadoo.fr

Site Internet : www.comite28tt.fr

Page Facebook : « Comité d'Eure et Loir Tennis de Table »